



TUDJENTIÑ BREIZH

ASSOCIATION DE LA NOBLESSE BRETONNE (ANB)

BRETAGNE OBLIGE ! ADALAMOUR DA VREIZH !

Une noblesse engagée au service de la Bretagne



Bulletin No 11 - Eté 2011 / Kannadig Niverenn 11 - Hañv 2011 5,00 €

TUDJENTIÑ BREIZH : 2, straed Sant-Alfoñs, 35000 ROAZHON
Email : anb.asso@free.fr - Site INTERNET : <http://anb.asso.free.fr>



TUDJENTI BREIZH

ASSOCIATION DE LA NOBLESSE BRETONNE (ANB)

BRETAGNE OBLIGE ! ADALAMOUR DA VREIZH !

Sommaire

Kannadig Niverenn 11

<i>Editorial</i>	par Jakez de Poulpiquet	<i>page 5</i>
<i>Manifestadeg e Naoned</i>	par Yann Mikaël	<i>page 10</i>
<i>Louis de Lorgesil : le Sully breton</i>	par Xavier Coadic	<i>page 12</i>
<i>1911-2011 : 100 bloavezh a genskoazell e Breizh</i>	par Tepod Gwilhmod	<i>page 15</i>
<i>Montfort sur Meu : Ville médiévale</i>	par Catherine Danion	<i>page 18</i>
<i>Bouleversements sociaux en Basse-Bretagne au début du XX ème siècle</i>	par Loik de Poulpiquet	<i>page 24</i>
<i>Arbennerezh a goustians</i>	par Tepod Gwilhmod	<i>page 36</i>
<i>Agnès de Nanteuil : une vie offerte</i>	par Christophe Carichon	<i>page 38</i>
<i>Nobles en Bretagne : un ouvrage de référence</i>	par Jean de Saint-Houardon	<i>page 40</i>
<i>Vie de l'Association</i>		<i>page 42</i>
<i>Le Billet d'Emmanuel</i>	par Emmanuel de Kerdrel	<i>page 45</i>



Hommage à notre dernière duchesse régnante Anne de Bretagne



Prise de possession au nom du peuple breton du Château des Ducs de Bretagne



En guise d'Editorial ces deux communiqués successifs de TUDJENTIL BREIZH de Juin 2011 publiés sur INTERNET par l'AGENCE BRETAGNE PRESSE (ABP) et montrant un exemple d'action symbolique (et remarquée !) de notre association pour oeuvrer à la Réunification de la Bretagne. Les commentaires publiés sur ABP suite à ces communiqués (lus plus de 1500 fois !) sont aussi éloquents pour mesurer le chemin parcouru par notre association pour trouver sa place originale au sein du mouvement breton ...

Jakez de POULPIQUET

Communiqué à l'ABP du 8 Juin 2011 : Tudjentil Breizh a c'houlenn alc'houezhioù Kastell Duged Breizh digant Maer an Naoned/ Tudjentil Breizh réclame au maire de Nantes les clefs du Château des Ducs de Bretagne/

NAONED - Ni, diskennidi eus familhoù kozh Breizh kevreet e stern Tudjentil Breizh (Kevredigezh Noblañsoù Breizh), a servijas fidel Duged Breizh a-hed kantvedoù ha kantvedoù,

NANTES - Nous, descendants des vieilles familles bretonnes qui servirent fidèlement les Ducs de Bretagne pendant de nombreux siècles, réunis au sein de l'association Tudjentil Breizh (association de la Noblesse Bretonne) :

- pa welomp e koll bep bloaz Kastell hon Duged tammoù eus e bivelezh vrezhon, hag e vez lakaet en he flas ur bivelezh kartoñs oc'h ober dave d'ur Vro Liger n'eus ket bet anezhi biskoazh. Pa welomp e vez lakaet kement-se e penn an dud dre un darañverezh diastal, arc'hantet maz eo gant ur rannbarzh nann-istoriel ha gant Kêr an Naoned. Pa welomp ez eo o fal dezho o-daou e vije sellet ouzh Bro Naoned evel un tamm eus "Bro" traonienn al Liger, ha ma vije nac'het evel-se istor Kastell Duged Breizh dre e renkennañ hag e heñvelaat ouzh "Kestell ar Stêr Liger"nevez-anavezet gant an UNESCO !
- constatant au fil des ans la perte de l'identité bretonne du Château de nos Ducs au profit d'une nouvelle identité ligérienne forgée artificiellement par l'État fantoche ligérien et la Mairie de Nantes à grands coups de campagnes publicitaires ayant pour finalité de situer le Pays Nantais dans le site du Val de Loire classé par l'UNESCO et d'intégrer le château des Ducs de Bretagne dans les châteaux de la Loire !
- p'hon eus gwelet kargidi eus Kêr an Naoned bloaz 'zo e miz Eost o nac'h degemer gant kalon el lec'h istoriel-se ar miliad a birc'hirined eus an Tro-Breiz. Evel pa vije danvez torfedourien anezho e oant bet furchet mezhus gant paotred-ar-surentez a zifennas groñs ouzh ar veleien da vont e-barzh ha ma vije lakaet bannieloù brezhon war ar ramparzhioù.
- constatant que la Mairie de Nantes a manqué en août dernier, dans ce lieu historique, aux règles les plus élémentaires d'accueil et d'hospitalité lors de l'arrivée du millier de pèlerins bretons du Tro-Breiz : fouille humiliante à l'entrée du château par des agents de la sécurité ligérienne, chargés par ailleurs d'interdire tout déploiement du drapeau breton sur les remparts. [Voir ABP 19355.](#) et [Voir ABP 19387.](#)

A c'houlenn groñs neuze, en anv Pobl Vreizh, ma vezo restaolet alc'houezioù ar C'hastell d'ar sadorn 18 a viz Mezheven da 11 eur, dirak dor ar C'hastell e lec'h m'emañ delwenn an dugez Anna Vreizh.

Réclamons en conséquence au nom du peuple breton la remise des clés du Château par le Maire de Nantes le 18 Juin prochain à 11 heures (matin de la Manif) devant la statue (face à l'entrée du Château) de notre dernière duchesse régnante Anne de Bretagne.

Hag a bed kement hini a c'hello d'en em gavout eno da 11 eur, izili ha mignoned, ha da heul da gemer perzh er Festimanif goude merenn e straedoù Kêr an Naoned.

Demandons à tous nos membres et sympathisants de venir à ce rassemblement à 11 heures puis de se joindre sous notre bannière à la Manif qui aura lieu l'après-midi à Nantes.

Communiqué à l'ABP du 23 Juin 2011 : Les chevaliers bretons de Tudjentiil Breizh ont pris possession du Château des Ducs de Bretagne ...

NANTES/NAONED — En marge de la manifestation du Samedi 18 juin 2011 pour la Réunification de la Bretagne une délégation de **Tudjentiil Breizh** (Association de la Noblesse Bretonne / ANB) s'est rendue en fin de matinée devant le Château des Ducs de Bretagne pour réclamer au Maire de Nantes les clefs du Château conformément à notre communiqué à l'ABP du 8 Juin dernier [Voir ABP 22302](#).

M. Jean-Marc Ayrault, Maire de Nantes, n'ayant pas daigné se rendre à notre rendez-vous fixé à 11H00 devant la statue de notre dernière souveraine Anne de Bretagne, nos chevaliers bretons ont alors symboliquement investi le Château des Ducs, ne rencontrant pas comme en Août dernier de résistance de la part des forces occupantes ligériennes qui nous avaient alors empêché de déployer notre drapeau breton sur les remparts.

Afin de montrer que l'avenir de la Bretagne face à un État français centralisateur se situe clairement dans l'Europe ils ont déployé sur une des tours face à la ville un mur symbolique de drapeaux bretons et européens grâce au concours d'amis anglais, suédois, finlandais, autrichiens et russes !

Puis membres et sympathisants de *Tudjentiil Breizh* sont redescendus à 12H00 dans la cour d'honneur du château afin de procéder au nom du peuple breton à l'acte de prise de possession du château des Ducs de Bretagne en relisant en français et en breton notre communiqué ABP du 8 Juin et en y ajoutant le texte suivant :

"Les Ducs de Bretagne ont dû combattre à l'intérieur de leur duché les grands barons féodaux comme les vicomtes de Rohan ou les barons de Vitré pour préserver l'intégrité territoriale de leur Duché : aujourd'hui ces nouveaux barons féodaux s'appellent Jean-Marc Ayrault, maire de Nantes ou Daniel Delaveau, maire de Rennes, qui ont tous deux peur de la Réunification car ils craignent notamment de voir leur ville perdre le rang de capitale d'une Bretagne Réunifiée".

Mais M. Jean-Yves Le Drian, président du Conseil Régional de Bretagne n'est décidément pas à la hauteur de nos Ducs de Bretagne : se contentant d'un simple voeu de réunification, il n'est jamais passé à l'offensive malgré un contexte favorable (les petites phrases de Nicolas Sarkozy, un président du conseil général de Loire Atlantique, Patrick Mareschal, favorable à la réunification)

Il reste donc encore 3 ans à M. Jean-Yves Le Drian pour passer enfin à l'action avant la réorganisation territoriale de 2014.

2014 : date hautement symbolique pour tous les Bretons car elle sera précisément celle de la commémoration du 500e anniversaire de la mort de leur populaire duchesse Anne

de Bretagne, morte en 1514 en s'opposant jusqu'au bout à l'Union de son duché au Royaume de France.

Voulons-nous, à l'occasion de cette commémoration 1514-2014 de la mort d'Anne de Bretagne, que la Bretagne retrouve les frontières historiques de son duché ou qu'elle se fonde dans une région artificielle Grand-Ouest où l'identité bretonne sera progressivement diluée à la manière de ce que vivent nos frères bretons de Loire-Atlantique avec une identité "ligérienne" imposée par l'État fantoche ligérien ?

Gardons donc précieusement en mémoire la devise des Ducs de Bretagne : "Kentoc'h mervel eget bezan saotret / Plutôt la mort que la souillure"

NB : Visionnez sur notre site internet notre vidéo de 10 mn "À l'assaut du Château des Ducs de Bretagne".

Les commentaires à ce communiqué sur ABP :

Jean-Pierre O. le Jeudi 23 juin 2011

Je ne pense vraiment pas que la "noblesse bretonne" ait une quelconque représentativité pour parler au nom du peuple breton. D'autant plus que votre association devrait savoir que le Duc a imposé comme successeur sa fille au mépris du traité de Guérande de 1365.

T. Gwilhmod le Jeudi 23 juin 2011

A dra sur ez eo lu	evel preizh,
ober van da vezañ trec'h,	hon eneoù.
Don Kic'hoted maz omp,	Keit ha ma vo tud
hogen ganeomp emañ	mezv ganit-te Breizh,
ar Gwir a-enep ar Bed.	evel un evaj hud,
Ur Bed a wash,	e vi beo va Bro,
a vac'h,	e chomo beo
a zrast,	ar feiz e Breizh,
a frik, mik ha dik,	hag e Breizh ar Feiz,
kement tra hael	rak hep ar Frañs-se,
a garfemp da sevel	rañs, trenk, put !...
el Ledenez-mañ	an Esperañs leun-rez
da dec'hout diouzh an Euzhvil	'hell dont a-nevez,
hor rivin	'vit ar Garantez,
hag a glask diframmañ digant Breizh,	Tudjentil Breizh !

ex site Bretagne Unie le Jeudi 23 juin 2011

Belle action en tout cas n'en déplaise aux anti-noblesse primaire ;-) Aucun militant ni mouvance bretonne - en 50 ans - n'avait été capable de faire une action aussi symbolique et "risquée" : chapeau!

PS : TUDJENTIL BREIZH peut autant parler au nom des bretons que UDB, parti breton ou autre ce sont des Bretons non ?

Caroline Le Douarin le Jeudi 23 juin 2011

Je ne vois vraiment pas pourquoi vous avez dû monter **à l'assaut** de quoi que ce soit et encore plus vous **rendre maîtres** de quoi que ce soit aussi.

Le Château est ouvert 7 jours sur 7 de 10 h à 19 h et son entrée est libre, cour et remparts, donc pourquoi craindre de la résistance, et "ligérienne" en plus ? Il y a des Bretons dans le personnel...

Vous n'avez pas eu de CRS à vous repousser et vous vous êtes trouvés tout "marris" alors il vous a bien fallu faire le "buzz" autrement.

PS : les CRS défendaient le symbole des PDL, pas celui de la Bretagne... édifiant, non ?

Un pèlerin breton du Tro-Breiz le Vendredi 24 juin 2011

Si le château est libre d'accès alors pourquoi cet accueil réservé en Août dernier au millier de pèlerins du Tro-Breiz dont je faisais partie : je confirme qu'il y avait un important service de sécurité avec fouille des pèlerins à l'entrée comme si nous étions des terroristes bretons !

Si les remparts sont libres d'accès pourquoi y avait-il en Août dernier une personne de la sécurité posté sur l'escalier d'accès aux rempart pour y interdire l'accès aux porteurs du Gwenn ha Du !

Le moins que l'on puisse dire c'est que nous n'avons pas été accueillis avec chaleur par la Mairie de Nantes (même pas un verre d'eau d'offert !) alors que nous avons été accueillis de manière très amicale (pot d'accueil + fest-noz) lors de nos précédentes étapes en Loire-Atlantique par les Mairies de Fay-de-Bretagne et de Saint-Etienne de Montluc ...

DANIEL PIERRE le Vendredi 24 juin 2011

Encore un jugement sur la forme et non sur le fond

les nobles luttent pour la même cause que nous, la liberté de la Bretagne. Au moment où la Bretagne a entamée comme toutes les autres minorités sa marche vers sa liberté il faut se garder de jeter l'anathème sur tel ou tel composante sociale de notre nation.

Nous devons lutter main dans la main avec tous ceux qui veulent reconquérir notre liberté

Nous sommes tous le fruits de mélanges, de différences et c'est ce qui nous enrichit, et il ne viendrait à personne l'idée de rejeter un de ses ancêtres au prétexte qu'il ne correspond pas à l'idée que l'on se fait de la politique

Un de mes aïeux a son nom sur le mémorial des Lucs-sur-Boulogne (85) et une de mes aïeules est née dans l'armée de Charette et si aujourd'hui je ne partage pas leurs convictions religieuses et politiques je suis très fier de compter parmi mes ancêtres des personnes qui sont allées au bout de leurs convictions

Ne montrons pas à nos ennemis jacobins la moindre faille dans notre solidarité et notre désir de liberté : nous sommes tous différents et c'est ce qui nous enrichit !

bernard guyader le Vendredi 24 juin 2011

Nous sommes un petit peuple de moins de 6 millions ... nous avons donc besoin de toutes les forces ... nobles ou pas ... construisons une démocratie libre et indépendante de l'Etat français ... un parlement où nous exprimons ... nobles ou pas.

Thierry le Vendredi 24 juin 2011

Ces individus qui se réclament de la noblesse bretonne mais qui n'en sont qu'un microscopique groupe ont la mémoire courte. Ils se battent pour quoi? Pour quelle Bretagne? La noblesse est

composée des principaux responsables de la régression historique de la culture bretonne. Ils ont adopté le latin puis le français avant tout le monde et aujourd'hui ils ont fait les mariages avec les autochtones et ont été assimilés à la noblesse franque etc.

Les descendants de cette noblesse, qui reconnaissait le Duc (et dont les héritiers, descendants d'Anne par ses filles, furent les rois de France) viendraient aujourd'hui faire des actions pour la Bretagne. Etrange, sont-ils vraiment au courant que les règles de la féodalité les inféodent aux Capétiens? Quelles sont donc leur valeurs eux qui se disent nobles mais qui au final trahiraient les règles de la noblesse. Je ne comprends pas trop surtout avec des drapeaux finlandais, russes, etc. Beaucoup de bruit pour rien.

Gilbert ENGELHARDT le Vendredi 24 juin 2011

Mon ancêtre Félix Robiou de la Tréhonnais, de la région de Dinan, a fui la France, au moment de la Révolution, pour se réfugier à Jersey, puis à Falmouth. Là bas, il a organisé beaucoup de conférences sur la Bretagne, comme il est relaté sur Internet. Je hais le Jacobinisme ! Rejoignez BRETAGNE REUNIE !

Michel Prigent le Samedi 25 juin 2011

Caroline croit que l'on peut entrer dans le Château des Ducs de Bretagne comme dans un moulin ... Que nenni !

En 2009 lors d'un rallye automobile breton Rennes-Nantes par Châteaubriant, les jeunes porteurs de banderole (plus de 30 m de long) qu'ils voulaient déployer sur les remparts, avaient été refoulés à l'entrée et se résignèrent à l'étaler le long du pont d'accès où elle avait néanmoins bonne allure.

L'action des Tudjentil Breizh, qu'il ne faut pas confondre avec tous ces nobles bretons qui prirent très tôt le "parti des français" tels les De Rohan, Rieux, Du Guesclin sans compter ceux qui capitulèrent sans combattre et cédèrent les place-fortes à St Malo et aux frontières est sans aucun doute une performance quant on connaît la brittophobie de tout ce qui est pré-Anne de Bretagne (avant l'annexion) chez les officiels nantais : il suffit de visiter le musée du Château pour s'en apercevoir.

Pierre CAMARET le Dimanche 26 juin 2011

La Noblesse Bretonne , fait partie de notre Histoire, et a ce titre elle a parfaitement le droit de manifester , à sa manière , pour la Bretagne

Fanch KERRAIN le Mercredi 6 Juillet 2011

Va gourc'hemennoù. Tudjentil Breizh, tud a galon, tud dispont. Se a blij din.





Manifestadeg e Naoned evit adunvanidigezh Breizh hag evit ma vefe douget bri da hennadelezh¹ Breizh e Bro-Naoned

gant **Yann Mikael**

Yann Mikael depuis 1981 est le rédacteur en chef de la revue PIHERN, revue annuelle trilingue (français, gallo, breton) qui publie les études et recherches faites dans le cadre de l'association Vantyé, qui fondée à Guéméné-Penfao en 1980 a pour but d'étudier et de promouvoir le patrimoine culturel de Guéméné-Penfao (44) et de sa région. Pour cette association nul doute que la Loire-Atlantique est bien en Bretagne : Yann Mikael venu manifester aux côtés de TUDJENTIL BREIZH le 18 Juin à Nantes nous relate en breton cette journée ...

D'an 18 a viz Mezheven 2011, diouzh ar beure, eo bet perc'hennet, ent-argelek², gant marc'heion breizhat **Tudjentil Breizh**, kastell Duged Breizh e Naoned, bet ac'hubet a-eneplezenn, abaoe 40 vloaz gant ar Rannvro margodenn anvet « *Pays de la Loire* ».

E-tal ur Stad C'hall bepred kreizenner, hag a-benn diskouez emañ lec'hiet sklaer dazont Breizh en Europa, ez eo bet dispaket, ent-argelek, ur voger a vannieloù Breizh hag Europa, war ramparzhioù ar c'hastell, a-drugarez da skoazell mignoned saoz, aostriat, finlandat, svedat ha rusian.

War-dro Kreisteiz, e porzh-enor ar c'hastell, ez eo bet graet ar gwezhiad³ a biaouidigezh en anv ar bobl vrezhon, eus kastell hon Duged Breizh, bet skarzhet dioutañ en un ugent vloaz bennak e ene breizhek gant Maerdi Naoned ha Rannvro margodenn al Liger.

Da ziwezh ez eo bet kanet gant Davy, hor mignon saoz, el lec'h-mañ rentet, ent-argelek, d'ar Bobl Vrezhon, ur c'han a Frankiz, savet gantañ war don kembraek "Cwm Rhondda" : Bevet Breizh Unanet !

Diouzh an endervezh e voe Emvod bras ar Vrezhoned, en enezenn Naoned, dirak savadurioù kozh "*Ateliers et Chantiers de Bretagne*, bet divadezet gant Maerdi Naoned : lamet eo bet "*Bretagne*" ha lakaet en e lec'h "*Nantes*"⁴. Ur pemp mil bennak a Vrezhoned, deuet eus Breizh a-bezh, o devoa respontet da c'halvadeg an aozerion evit goulenn – ur wech ouzhpenn – adunvanidigezh Breizh, da lavarout eo distro al Liger Atlantel e Rannvro Breizh. Hag e voe an dibunadeg vras dre straedoù Naoned, gant ur morad a vannieloù Breizh, o stlakal en avel, Avel Breizh, war lerc'h ur banne glav, Glav benniget Breizh ! 3,5 km a zibunadeg betek Palez Rannvro Broioù al Liger, gwarezet gant bagad CRS-ed – ne voe ket a gabaduilh -, ha distro dre kastell Duged Breizh. Distroet war dachenn ar "*Gwezhourioù*⁵ ha *Chanterioù Breizh*", e voe prezegenoù, ha sonerezh da

¹ Hennadelezh : *identité*.

² Ent-argelek : *symboliquement*.

³ Gwezhiad : *acte*.

⁴ Aes eo da welout, ar ger « Nantes » o vezañ berroc'h eget « Bretagne » n'eo ket mui kreizet ar skrivadur.

⁵ Gwezhouri : *atelier*.

c'houde, hep disoñjal distanañ gant died fresk ar gourlañchennoù disec'het gant ur gerzhadeg a 7 km war droad.

Souezhet on bet a-hend-all gant prezegenn Tangi Louarn. Bez' e lavaras n'hor boa ket manifestet hepken evit adunvanidigezh Breizh, hogen ivez evit ur Vreizh kedgret⁶, hag un diorroidigezh padus, skourjezañ a reas ar vroadelourion "azpoazhet" gant o c'healiadurezh distremenet. Diogeliñ a reas ma oa reizh bezañ a-du evit ur sevenadur breizhek e Liger-Atlantel, e oa reizh ivez ma c'hellfe bleuniañ enni ur sevenadur gall, vandeat⁷, anjevat, arabek, berberek, wolof... (restañ a ran dre eñvor). Pa vo bleuniet an holl sevenadurioù-se, a soñjis, e vo diaes d'ur sevenadur breizhek bleuniañ d'e dro, n'eo ket bet liorzher war pezh a hañval. Sklaer eo, a-du e oa gant an enbroerezh hag ar *melting pot*, pa lavaras e veze kemeret an enbroidi da vouc'h ar pec'hedoù bewech maz ae fall an traoù er vro, o fazi e oa a lavare ar c'hedveno, pa oa an abeg da glask e lec'h all. Ur gwir areizh⁸ kleizelour e oa an dra-se, ha n'edo ket e blas amañ. An darn vrasañ eus an dud deuet da vanifestiñ e Naoned en deiz-se, a oa deuet evit un dra hepken : adunvanidigezh Breizh, rak gouzout a reont ne vo graet netra postek ha padus e Breizh ken na vo diskoulmet kudenn adunvanidigezh hor bro. Bez' e oar ivez ar gouarnamant gall an dra-se, setu perak e ra e seizh gwellañ evit ne c'hoarvezo nepred.

Yann MIKAEL



Occupation symbolique d'une tour du Château des Ducs par les TUDJENTIL BREIZH

⁶ Kedgret : *solidaire*.

⁷ Kreñv eo an enbroerezh vandeat e Bro-Naoned, kreñv a-walc'h evit bezañ levezonet ar c'hevreañ etre un toullad kevredigezhioù a bep seurt eus Liger-Atlantel ha Vendée, kevredigezhioù micherel ha bankoù dreist-holl, ken e vez dalc'het bremañ an arguzenn-mañ gant lod : n'eus ket tu da adstagañ al Liger Atlantel ouzh Breizh en abeg d'an holl liammoù a stag anezhi ouzh ar Vendée.

⁸ Areizh : *discours*.



**Louis de Lorgeril, le « Sully breton »,
Homme de transition entre
l'Ancien régime et le 19^{ème} siècle moderne**

par **Xavier Coadic**

Né à Pleugueneuc le 22 janvier 1778, Louis, François, Marie, comte de Lorgeril, est l'héritier du domaine de la Motte-Beaumanoir en Pleugueneuc et Plesder. Pendant la Révolution Française il suit sa famille exilée en Angleterre ou il suit l'enseignement anglais et apprend beaucoup sur les techniques agricoles de ce pays, alors très en avance sur la France. A son retour, il se consacre à l'amélioration de l'agriculture sur ses terres en luttant contre « *les routines et contrariétés de ses contemporains* ». Il fait de nombreux voyages, allant entre autres en Italie, d'où il ramène de nombreuses essences méditerranéennes.

Il initie de nombreuses modernisations agricoles, fourrages artificiels, vulgarisation de l'usage des machines agricoles, rend possible les fertilisations du sol par l'emploi de sablons calcaires, généralise les perfectionnements des procédés d'ensemencement du blé et de fabrication du cidre et améliore les races bovines et ovines de la région. Il s'implique aussi dans les techniques de fabrication du beurre.

Ami de Vilmorin, un des premiers pépiniéristes, ils implantent de nombreuses espèces végétales encore inconnues et sont à l'origine de nouvelles races de pommes de terre de couleur jaune. Ils réussissent, là où Parmentier avait échoué, en généralisant un tubercule plus appétissant que ceux introduits en France dès le 16^{ème} siècle.

Il est à l'origine de l'implantation des pins sylvestres et maritimes et de sequoias repeuplant une forêt bretonne détruite par l'exploitation des chênes, des châtaigniers et des hêtres pour la fabrication des bateaux et navires mais aussi de l'exploitation des forges. Bon gestionnaire, il revend le bois de ces arbres à pousse rapide en Angleterre, qui sert au boisage des mines de charbon.

Les premiers Comices

Sa vocation agronomique régionale se concrétise lors de la fondation en 1817, du premier comice agricole breton à Plesder. Devant le peu de succès de ses réalisations modernes, auprès de ses paysans qui boudent ces premiers comices, il fera régulièrement venir des Montgolfières, qui elles attirent à coup sûr le badaud...

Louis de Lorgeril se fait aussi apprécier des populations environnantes grâce à des actions philanthropiques. Au programme ; construction d'une route, passage gratuit sur ses terres ou vaccination de plus de mille individus, et lors d'une épidémie récente, il avait transformé sa maison en hôpital. Ainsi, lorsqu'il est nommé maire de Rennes en 1821, c'est un « *véritable deuil* » pour ses ruraux qui le regardent « *comme un père* ».

Maire de Rennes et Pair de France

La Restauration confère à ce royaliste ardent la direction de la capitale bretonne. Rennes sera à lui de 1821 à 1830. Ses actions en faveur de la ville sont nombreuses. Il a donné une grande impulsion aux travaux publics. Louis de Lorgeril est à l'origine de la création de nombreuses voies de communication, de la Fontaine du Champ Jacquet, de l'agrandissement du parc du Thabor et du développement de la Bibliothèque Publique.

Sa fidélité au Régime royal est récompensée par la Médaille d'officier de la légion d'Honneur (version Louis XVIII), de l'Ordre du Lys créé par Charles X, sa nomination comme Pair de France (1822) et son élection au titre de député d'Ille et Vilaine en 1828. Il a le grand mérite de s'occuper uniquement des affaires de sa région sans s'occuper nullement de querelles politiques. Malheureusement, comme pour Chateaubriand, un de ses lointains cousins, l'arrivée au pouvoir de Louis-Philippe, de la maudite branche des Orléans, en fait un « émigré de l'intérieur ». Comme l'illustre poète il abandonne toutes ses fonctions municipales et législatives, pour ne s'occuper que de ses affaires privées, au demeurant fort nombreuses. Il possède à l'époque plus de six mille hectares de champs et de forêts qui deviendront le terrain d'expérimentation de ses nombreuses trouvailles et découvertes. Sa démission du Conseil Municipal rennais, ne l'empêche d'assister régulièrement aux travaux de la nouvelle équipe qui l'invite de façon secrète, à titre officieux.

Apothéose de son œuvre

En 1842, il décède brutalement à Orléans, alors qu'il est en train de gagner Paris pour y occuper la fonction de « Directeur Général de l'Agriculture ». Ce poste, équivalent aujourd'hui au titre de ministre de l'Agriculture, lui a été décerné par Louis Philippe. Il est étonnant que Louis ait accepté de servir un Orléans, lui qui est un légitimiste.

Adulé dans sa Bretagne, il sera nommé par ses admirateurs du Congrès Breton et des Associations Agricoles comme ayant été de tous temps le « *premier agronome de Bretagne* ».

Il est vrai que le personnage est attachant, modeste il écrit un jour un livre sur l'agriculture, développant ses nombreuses idées. Ne voulant pas que les acquéreurs du livre se sentent lésés en n'adhérant pas à ses idées, il écrit en préface : « *Je vous présente le compte-rendu des travaux de nos comices, dans l'intention de leur donner plus d'importance à vos yeux et pour engager à redoubler d'efforts. Ce petit travail portera sans doute son fruit ; cependant il se peut que mon ouvrage vous soit inutile ; c'est pourquoi j'y ai adjoint un calendrier qui vous permettra de vous indiquer, pendant toute l'année, l'âge de la Lune et le jour du marché voisin* ».

La continuité familiale

Son œuvre, les « Comices agricoles », sera généralisée dans toute la France, durant le second empire et la troisième République. Ce sera surtout son petits-fils, Charles Louis, député à l'Assemblée Nationale qui se montrera, à ce titre, le digne héritier d'un grand père aussi novateur et inspiré.

Les comices dans la littérature

De nos jours, nombreux d'anciens écoliers se souviennent des « Comices agricoles ». En effet Alphonse Daudet dans le « Sous préfet au champ » et surtout Flaubert dans « Madame Bovary », ont rendu, à leur façon un peu moqueuse un hommage à ces célébrations du monde rural et agricole. Point commun entre ces deux œuvres, les discours interminables des différents représentants des pouvoirs « civils et religieux », rendant hommage au progrès agricole.

Xavier COADIC

**Responsable Communication et Commercialisation
Château et Parc Zoologique de la Bourbansais**



Dictionnaire de la noblesse de France :

« (Lorgeril) Maison des plus anciennes de cette province. La Branche des anciens seigneurs de ce nom, fondue dans l'illustre maison des Rohan, a donné naissance à une autre branche établie de tous temps, dans la ville de Jugon, où cette ancienne maison de Lorgeril possédait la terre de son nom et d'autres héritages. Cette branche est de temps immémorial, en possession des mêmes armes que celles des anciens de ce nom, ainsi qu'il est justifié par plusieurs monuments publics, ce qui prouve que Guillaume de Lorgeril écuyer du premier degré connu de cette branche était issu d'un cadet de l'ancienne maison de Lorgeril. »

Portrait de Louis de Lorgeril (1778 - 1842)



1911-2011 : 100 bloavezh a genskoazell e Breizh

par **Tepod Gwilhmod**

A l'occasion du centenaire de l'Office Central de Landerneau, c'est l'occasion de revenir sur l'épopée de cette nébuleuse d'organisations mutualistes d'esprit chrétien sous l'impulsion d'aristocrates bretons, motivés par les devoirs de leur rôle de chefs naturels, rôle reconnu par la population paysanne. Plusieurs expériences récentes dans le mouvement breton témoignent de l'importance de l'esprit associatif et de la recherche d'une autre manière d'envisager le développement économique. Cela devrait monter en puissance au fur et à mesure du développement des réseaux bilingues qui forment des acteurs qui, plus que d'autres, parlant breton, seront sensible à vivre et à travailler au pays, donc à trouver des solutions innovantes pour son développement. Il existe une spécificité dans l'économie bretonne, née de l'absence de grands capitaux et de l'existence d'un esprit chrétien de solidarité et d'entraide. Même dans le Mouvement Breton plusieurs expériences de coopératives et d'associations ont permis un réel développement auquel certains nobles bretons ont pris part.

N'eo ket ar Stad C'hall en deus diorreet hor bro. N'eo ket kennebeut ar Gevalaourien binvidik dre ma ne oa ket anezho e Breizh koulz lavaret, nemet en Naoned. An urzh kozh an hini eo, an Noblañsoù harpet gant an Iliz, a zo kaoz eus un tamm mat eus an diorreadur a zo c'hoarvezet e-pad an daou gantved diwezhañ e Breizh.

Gant an "Association Bretonne", e brezhoneg "Breuriezh Vreizh", ar c'hoshañ ensavadur eus hon Emsav hag a ra dave dre hec'h anv ouzh irienn ar Markiz Armañs de La Rouerie a-enep an Dispac'h Gall, an hini e voe kroget gant arnevezadur al labour-douar en hor bro en XIX-^{vet} kantved. E 1911 e voe diazezet e Landerne un aozadur a genskoazell dispar gant tudjentil ha gant labourerien douar an tolead.

Strollet e-barzh an "Office Central" e voent gouest da ziazezañ oberiantizoù a-bouez daoust ma ne 'z eont ket en-dro evel embregerezhioù kevalaour ordinal. Coopagri Bretagne/Triskalia, Groupama, Kef Kengredit Breizh (CMB), an MSA a zo bet ganet holl diwar intrudu an dud a ijinas e deroù an ugentvet kantved e Landerne un doare all da ziorren an armerzh. Unan gristen.

Augustin de Boisanger an hini a voe kadoriad kentañ an Ofis. Evel e vreur en devoa dimezet gant ur verc'h da Gervarker (kement-se a verkan evit diskouez n'helle ket bezañ disblant ouzh kudenn Vreizh). Endro dezhañ e kaver anvioù tiegezhioù illur all : Herve de Guébriant eus Kastell-Paol a oa anezhañ ur c'hatolig gredus ivez, enebet ouzh kealiadurezh "stourm ar renkadoù", diazezer ar "Caisse d'assurance incendie" (1906), ar «Caisse mutuelle contre les accidents du travail agricole» (1912), ar «Caisse de réassurance contre les accidents du travail»(1922-1923), ar « Caisse de crédit mutuel » (CMB), ar gKambr Labour-Douar (1927), ar « Coopérative d'approvisionnement, de vente, de matériel en commun ». Klask a reas ivez gwellaat an tiez al labourerien-douar

ha diazezañ a reas ar gelaouenn vrogar «Ar Vro Goz». Edouard Rodellec du Portzic eus Laneured ha kalz tudjentil all a gemeras perzh en embregadenn-se a reas berzh bras hag a bourchas labour hiziv an deiz c'hoazh e bro Landerne da viliadoù a dud.

Lod a gavo abeg en embregadenn an Office Central, eveljust. De ma oa lusket gant kelennadurezh sokial an Iliz, ha dre ma klaske derc'hel d'an urzh kozh a rene a-raok an Dispac'h Gall, dre zerc'hel d'ar c'humuniezhoù naturel e-tal an hinnieouriezh arloupet a en em lede da heul un dispac'h a oa bet dreist-holl e gounid renkad ar vourc'hizien na oant ket Pennoù naturel ar parrezioù e-lec'h m'edont o chom. N'o devoa ar re-se eta dlead ebet en o c'heñver. An noblañsoù avat, hêred ar mac'htierned kozh, a oa er c'hontrol emouez ouzh o c'harg e-keñver ar boblañs diwar ar maez, hag houmañ a gendalc'has pelloc'h eget e lec'h all da votiñ evito er mouezhiadegoù.

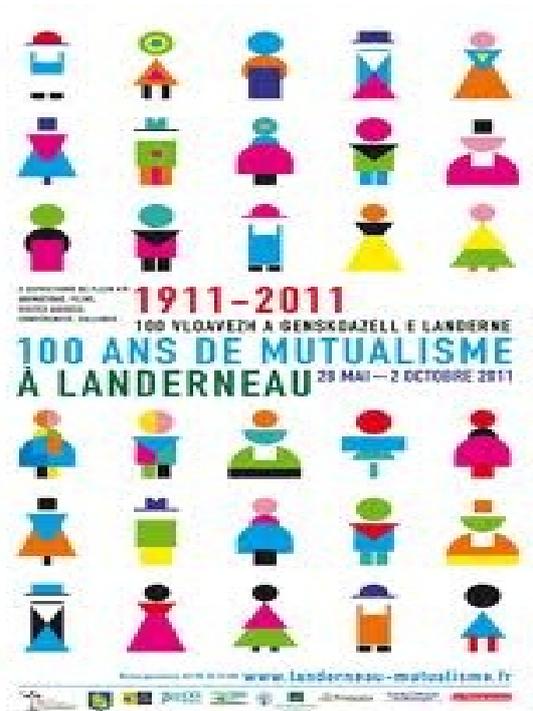
Moarvat e c'heller lavarout ez eus ur perzh dispar e Breizh a veizer mat er skouer-mañ eus Ofis Landerne. An Iliz hag an Dudjentil a glaskas diorren er Vro un doare armerzh all na oa ket lusket gant an atiz d'ober gounidoù hep derc'hel kon ouzh mad an holl. Evel-se ez a en-dro OUEST-FRANCE da skouer, a zo kabestret gant ur gevredigezh hervez lezenn 1901 nebeut an izili enni, hag an izili-se a vez "Kendibabet" gant an izili all, liammet gant ar familh Hutin pe Desgrées du Lou. Heñveldra evit ar stalioù Leclerc, a vez renet bremañ gant Michel Leclerc, da heul e dad, dre hanterouriezh ur gevredigezh 1901. Tu ez eus da sevel ur roll hir-mat e Breizh – hiroc'h a galz eget forzh pelec'h all er C'hwec'hkogn - eus ar frammoù en em gav war lez ar gevelouriezh klasek. MUTOUEST, Kef Kengredit Breizh, Kef Labour Douar, COOPAGRI, COOPERL, CECAB, ULAMIR, UBAPAR, ADMR, Amitiés d'Armor, Genêts Blancs... hogen ivez en Emsav : Diwan, ALIamm, COOP BREIZH (kabestret gant Kendalc'h)... : Kevredigezhioù 1901, Kevelourioù, Kefioù-Kenskoazell, kalz ne vern : ar pezh a gont a chom bepred bezañ gouest da ober labour vat daoust d'un diouer a gevalaoù prevez. Rak e Breizh, er-maez eus lod eus izili an noblañs, estreget paramantourion 'zo en Naoned pe e Sant Maloù, n'eus ket bet a binvidigezh vras dre ma n'eus ket bet a reveulzi c'hreantel, hag e par an Emsav n'eus ket kalz a dud pinvidik. Hinienoù a vez kavet (an Itron Meherenc de St Pierre, da skouer, pa glaskas reiñ he maner e Menez Kamp Spezed, pe c'hoazh Chevillotez e Lokronan-Leon, a sikoure Strollad Broadel Breizh, o-daou noblañsoù), met diaes eo deomp empennañ ur gevalouriezh oc'h harpañ an Emsav. Langleiz, goude ar brezel, a savas un gwir embregerezh gant arc'hant a oa dezhañ, met mat eo merzout en doa roet d'ar c'hevredad un anv a ra dave d'ur spered a genlabour : ar BALB a ra dave d'an ensavadeg a-enep ar roue a rivinas hor Bro, hag a oa ur "Vreuriezh", "Breuriezh Al Levrioù Brezhonek".

Tud ez eus en Emsav a vez prederiet gant ar gudenn-se eus an Armerzh e Breizh, hag an Armerzh a garfemp da gaout evit ar Vreizh a garfemp da sevel. Lenn a c'heller da skouer e-barzh AL LANV pennadoù talvoudus diwar-benn ar c'hevelourioù e Bro Euskadi, pe c'hoazh, ur pennad bennak o kinnig da ensavadurioù an Emsav sevel un SCI kentoc'h eget kenderc'hel da baeañ ur feurm (*Oaled Diwan Treglonou* a zo perc'hentiezh un SCI kabestret gant Diwan hogen rouez kenañ eo seurt skouerioù siwazh). *Emgann*, ur poent 'zo bet en doa kinniget mont war an dachenn-se o kinnig d'an dud prenañ lodenoù ur c'hevredad a oa e bal sikour an dud d'en em lakaat war o c'hont e Breizh, da grouiñ o labour e Breizh... hag e brezhoneg. Tro-wenn a reas an taol arnod-se dre ma oa re nebeut an dud prest da lakaat o arc'hant en un embregerezh a seurt-se...

Kement-se avat a oa ugent vloaz 'zo. Marteze seurt kinnigoù a rafe muioc'h a verzh bremañ, pa weler gant "*Produit en Bretagne*", an "*Institut de Locarn*", e c'hell bezañ liammoù, interestoù, etre amkanioù an Emsav ha bed an embregerezhioù e Breizh ; gwelout a reer tud all o vodañ pennoù embregerezh brezhonegerion, da skouer e metoù

ar skolioù Diwan ; ur gevredigezh evel "Keit vimp bev" a c'hopr un toulladig brezhonegerion yaouank en ur embann kelaouennoù brezhonek evit ar vugale ha, nevez 'zo, ur sizhunieg a zeu a-benn da gaout arc'hant a-berzh stalioù evel hini ar C'hef Labour-douar da embann o bruderezh... Pazennoù war-raok eo. A-feur maz erru skolidi ar rouedadoù brezhonek e bed al labour e teu ar mare da gregiñ da vat e tachenn obererezh pouezus an armerzh, ma c'hello hor bugale chom er vro d'he diorren. Evit gellout bevañ ha labourat er vro o devo muioc'h a startijenn eget re all evit kavout doareoù mat da ziorren ar vro.

Tepod Gwilhmod





Montfort sur Meu, ville médiévale

par **Catherine Danion**

Née dans la vallée de Chamonix, de parents bretons, Catherine DANION est titulaire d'une maîtrise d'Histoire de l'Art et Archéologie à l'Université de Rennes II (mémoire en architecture médiévale). Actuellement Ingénieur d'Études en documentation à l'Université de Bourgogne, elle est responsable d'une section documentaire et chargée de cours en Méthodologie de la recherche documentaire. Elle a écrit de nombreux articles pour le Dauphiné Libéré et a donné sur le sujet de cet article une conférence à l'Université de Leicester (Montfort sur Meu : a medieval breton town).

Une vallée marécageuse, entourée de deux rivières, près d'un vaste étang, voilà le territoire de Montfort sur Meu, il y a deux millénaires. Cette région bordait la forêt de Brocéliande et se nommait le Poutrecouët. A l'époque Celtique, Montfort faisait partie du territoire des Coriosolites dont Dinan était le centre, mais aucun document ne permet d'attester clairement le passage des Celtes à Montfort, le même constat peut être fait pour un passage romain. L'existence prétendue de thermes au confluent du Meu et du Garun, de même que la découverte de briques près d'Iffendic, n'offrent pas de certitude absolue. Les légendes anciennes, de Saint Méen et de Judicäel, offrent quelques pistes, mais le récit historique relève du conte et n'est guère fiable. Judicaël aurait possédé un manoir près de Montfort mais aucun texte ne confirme cet élément.

Ce n'est qu'au XI^{ème} siècle qu'apparaît de manière incontestée le nom de Montfort, et c'est à cette époque que la ville pose ses fondations. Ici s'arrêtent les hypothèses, nous entrons dans l'histoire.

Le château primitif

Le premier Seigneur de Montfort était le fils d'un écuyer d'Edouard le confesseur, et d'une Bretonne originaire de Gaël. Anglais ou breton, peu importe, lorsque le Poutrecouët fut partagé au X^{ème} siècle, la Baronnie de Gaël revint à Raoul. Devenu Seigneur de Gaël et de Montfort, il prit part à la conquête de l'Angleterre menée par Guillaume le Conquérant. Sa bonne conduite lui valut le gouvernement du royaume de Norfolk et d'East Anglie. La levée d'un complot contre Guillaume, et son échec, entraînaient la fuite de Raoul, déchu de ses titres anglais. Il rejoignit son domaine de Gaël, et remonte une armée pour poursuivre la guerre en Bretagne, au côté du duc Alain Fergent. Pour se mettre à l'abri des troupes de Guillaume, il songea à bâtir une forteresse sur ses terres. Il découvrit un terrain propice au confluent du Meu et du Garun.

Cet endroit est formé par une butte naturelle qui surplombe les deux cours d'eau, et est entourée par un étang. La disposition précise de ces éléments est la suivante, au sud le Meu, à l'est le Garun, au nord l'étang. L'ouest sera défendu par les murailles et les fossés.

Le château primitif aurait été construit en 1091, il occupait une place moindre que celui qui sera bâti au XIV^{ème} siècle. Érigé sur un piton rocheux, rehaussé par l'homme, la motte féodale de Montfort fut une des plus hautes de Bretagne.

La ville n'existait pas encore, seules quelques maisons entouraient l'église primitive située hors de la forteresse.

Les rares documents retrouvés aux archives de Rennes tendent à prouver que le château était en bois, il ne figure pas sur une carte des ouvrages en maçonnerie antérieurs à 1098.

Raoul 1^{er}, bâtisseur de ce château, se croisa avec son fils Alain et partit pendant l'hiver 1096. Il se distingua dans l'armée chrétienne qui prit Jérusalem le 18 juillet 1099. Il mourut l'année suivante en Terre Sainte, sans avoir revu son pays. Alain disparut à son tour, et c'est à son frère Raoul que revint le titre de Seigneur de Gaël. A cette titulature, il ajouta « Baron de Montfort ».

L'évolution de la ville

Raoul II avait hérité de son père un caractère belliqueux qui l'éloigna de Montfort très souvent, en cette période de guerres perpétuelles. Les paysans voisins se rapprochèrent du château, pour être sous la protection de leur seigneur, plusieurs maisons furent construites sous la motte féodale. A cette même période, les moines de la paroisse de Bédée demandèrent à leur seigneur l'autorisation de construire un prieuré, dédié à Saint Nicolas, il fut bâti entre 1110 et 1115 et dépendait de Saint Melaine. A la mort de Raoul II, son fils Guillaume prit la succession. Son caractère pacifique l'éloigna des affaires de guerre. Très lié avec les moines de Saint Melaine, il obtint le droit de construire un monastère près de son château. Il posa la première pierre de cette abbaye le 1^{er} mars 1156, et s'y retira l'année suivante. La place qu'est devenue Montfort à cette période, s'entoure donc de deux établissements religieux, qui seront d'importance pour l'évolution de la ville.

En 1198, Richard Cœur de Lion leva une armée et décida d'envahir la Bretagne. Arrivé devant le château de Montfort, il s'en empara sans que Guillaume II ne lui oppose une forte résistance. Une garnison anglaise investit le château et s'y installa. Le seigneur de Montfort s'unit aux seigneurs de Rohan et de Léon pour marcher contre les troupes anglaises, dans l'espoir de reprendre son château. Dans le même temps, Alain de Dinan levait de nombreuses troupes qui avancèrent sur Rennes, et devaient passer à Montfort, aux mains des anglais, ce qui représentait un obstacle. Il décida de faire le siège de la ville, ses troupes mirent le feu au château et, en peu de temps, il ne restait rien de ce qu'avait construit Raoul I^{er}. Guillaume II se retira dans un autre de ses domaines, plutôt que de reconstruire, ses successeurs suivirent son exemple, et il faudra attendre le milieu du XIV^{ème} siècle et Raoul VI pour que Montfort sur Meu retrouve un rôle de premier plan.

La reconstruction de la ville

Le duc Jean III de Bretagne meurt en 1341, sans avoir réglé sa succession. Sans enfants, il avait désigné sa nièce Jeanne de Penthièvre, femme de Charles de Blois (neveu de Philippe VI roi de France), comme héritière. Le frère de Jeanne, Jean Comte de Montfort l'Amaury revendiqua le trône de Bretagne : la guerre de succession, qui allait durer 23 ans, venait de commencer. La France prit le parti de Jeanne, l'Angleterre se rangea aux

côtés de Jean. Ce dernier prit aux anglais les châteaux de Gaël, de Compère et de Mauron

Raoul V, Seigneur de Montfort, se porta vers la France pour soutenir Charles de Blois. Ce dernier lui confia un corps d'armée, il attaqua les anglais dans sa propre seigneurie, et plutôt que de les laisser aux anglais, il détruisit la plupart de ses domaines. Raoul V meurt en 1347, à la bataille de la Roche Derrien, Charles de Blois est fait prisonnier, il restera 9 ans à la tour de Londres, Jeanne de Penthièvre assure la régence.

Au terme de plusieurs années de combat, Raoul VI, seigneur de Montfort, appose son sceau au bas d'un acte pour délivrer Charles de Blois, en 1352. En 1363, il est désigné pour faire partie des otages qui seront échangés contre Charles de Blois. La bataille d'Auray en 1364 met fin à la guerre, et le traité de Guérande signé le 12 avril 1365 clôt définitivement les hostilités, Raoul est libéré.

Durant cette guerre, la plupart des places fortes de Bretagne ont été mises à mal, en 1374, il ne reste que quelques murs d'enceinte. Une trêve entre les français et les anglais est déclarée en 1375, Raoul VI, seigneur de Montfort, va lancer la reconstruction de sa ville.

De la forteresse de Raoul Ier, il ne reste que la motte féodale, elle servira de base à la nouvelle place forte. La guerre ayant épuisé les ressources financières, Raoul VI demanda l'autorisation à l'Abbé de Saint Melaine de lever un impôt⁹. Accordée, cette levée d'impôt de deux ans se porta sur les vins et autres boissons. La construction durera jusqu'en 1389.

La motte féodale

Utilisée par Raoul VI pour reconstruire un donjon, la motte fut arasée en 1842. Un texte daté du 18 janvier (certifié par l'agent Voyer, de Montfort), destiné à étudier le cubage de la motte au moment de son arasement, permet de constater que le volume de terre à enlever s'élevait à 13078 m³. On peut donc évaluer, en estimant que la motte avait un diamètre d'environ 60m, que sa hauteur au Moyen âge était d'environ 6m au-dessus de la base de l'église actuelle.

Ce texte décrit les dépôts de terre dans les jardins et douves proches de la tour, de manière très précise, chaque lieu est indiqué, ainsi que la distance qui le sépare de la motte, tout comme le prix de revient du transport de la terre. Treize semaines ont été nécessaires à l'arasement total, laissant place à la construction de l'église (1851).

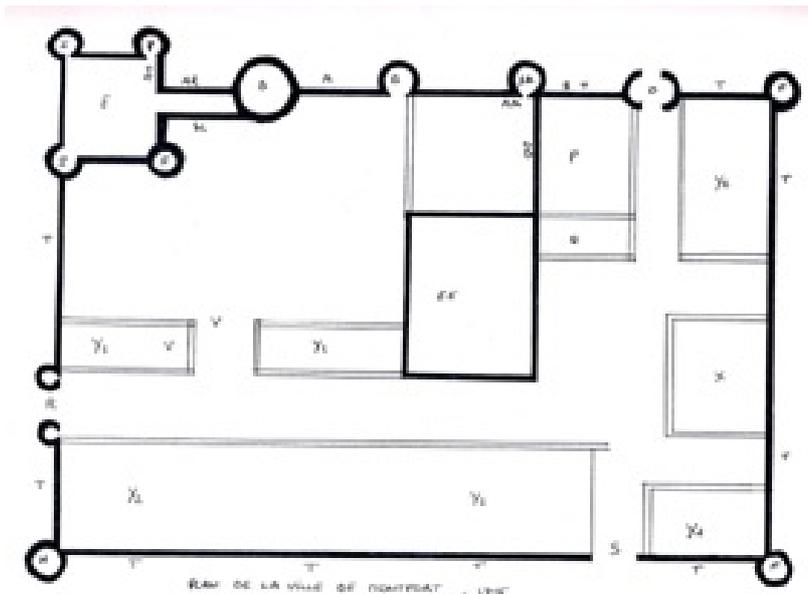
Étude du plan de 1715, la ville

Ce plan est le plus ancien retrouvé, il se compose de deux parties : la ville entière, et le château lui-même.

La ville est constituée de trois portes, Saint Jean, cernée de tourelles, Saint Nicolas, entourée de deux demi-cercles, et la porte de Coulon, simple ouverture dans le mur d'enceinte. Ces ouvertures permettent d'entrer dans la ville par les côtés est, ouest et nord, il n'y a pas de porte au sud. Avant de franchir ces portes pour entrer dans la ville, il faut traverser une double-douve (on connaît son existence grâce à un plan de reconstruction de la porte de Coulon), constituée par le Meu et le Garun – première ligne

⁹ Lettre de Raoul VI datée du 12 mars 1376

de défense – et par une levée de terre qui précède la douve située au pied des murs d'enceinte. Les rivières se franchissent par un pont dormant et un pont levés, il se peut également que des gués permettent un passage à pied.



Le donjon est carré (caractéristique de l'architecture militaire de cette époque), avec une tour à chaque angle, l'une d'elle est circulaire et entièrement fermée, alors que les trois autres sont ouvertes sur la cour intérieure du donjon. Ce dernier est relié à la tour du Papegaut¹⁰ par un mur intérieur et une courtine (AR). Le mur (SL) soutient une terrasse qui amorce l'escalier montant à la tour. Des traces d'arrachement, visibles sur la tour, proviennent de la courtine.

La tour du Papegaut (B grand cercle) et la tour du capitaine (B petit cercle) sont réservées aux gardes, derniers remparts de protection du seigneur. La tour de l'horloge (BB) complète le dispositif sur ce flan, cette tour est devenue l'hôtel de ville au XVIII^{ème} siècle comme en témoigne un texte de 1799 relatif à des travaux d'aménagement, planchers et cloisons.

Le mur sud de la ville (T) relie deux tours assez petites, la tour Beurrouse et la tour de Guitté, aucune ouverture sur l'extérieur de la ville n'existe de ce côté. Cette partie, appelée carrefour de la ville, se compose de plusieurs bâtiments destinés à la vie communautaire (Y1, Y2, X), l'auditoire, les halles et quelques maisons d'habitation, la cour du cabaret de l'Horloge (P), et la maison du même nom (Q). Le mur ouest, coupé par la porte de Coulon (S) et bordé de maisons, rejoint la tour du Pas d'âne à l'angle nord-ouest. L'arrivée au donjon se fait en longeant le mur jusqu'à la porte Saint Jean (R).

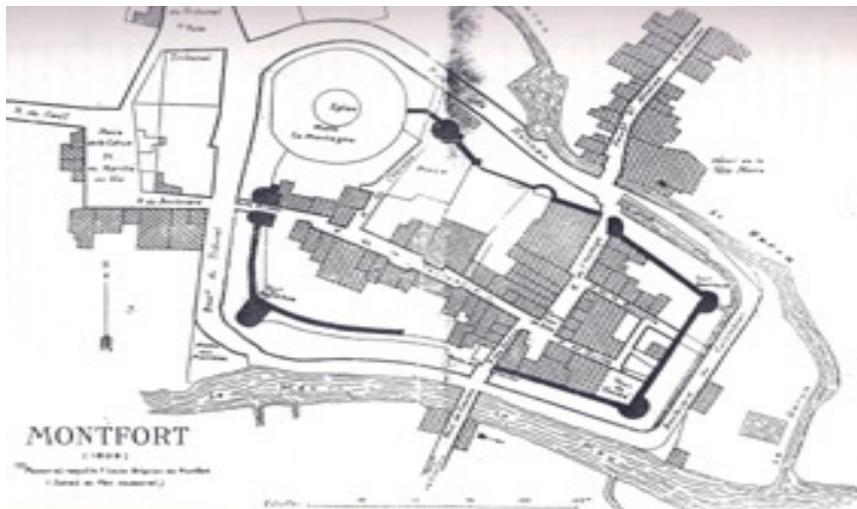
Très classique dans sa conception, le château de Montfort, dans son enceinte se compose d'une prison (V), d'une chapelle (AA et DD) et de quelques maisons (Y2) qui constituent les murs extérieurs. L'entrée est au croisement des actuelles rues du château et de la Saulnerie. Ce plan, assez précis, ne correspond cependant pas à la réalité du terrain. Trop rectiligne dans son tracé, il ne reflète que schématiquement la structure architecturale de l'ensemble. Un plan plus tardif, daté de 1760, puis un autre de 1809, donnent des tracés certainement plus conformes à la réalité.

¹⁰ Seule vestige entier toujours en place



Les transformations, XIXème siècle

Le plan de 1809 montre clairement l'évolution de la ville au niveau habitat, ainsi que sa situation par rapport aux défenses naturelles offertes par le site. La motte est toujours présente (arasée en 1842), et l'église est très probablement déjà dans l'esprit des Montfortais. Les remparts subsistent également sauf près de la porte Saint Jean et de la porte de Coulon. Au niveau des rues, le tracé n'a guère évolué, si ce n'est le passage de la rue du château vers le boulevard du Hennaut, extérieur à l'enceinte primitive. Ce boulevard, ainsi que celui du Colombier et celui du tribunal sont à l'emplacement de la levée de terre qui séparait les deux douves médiévales.



La ville s'est considérablement développée, la rue de la Saulnerie et le rue de l'horloge sont entièrement bordées de maisons, et il en est de même pour le sud de la ville. La ville intra-muros est saturée et l'extension est nécessaire. Les relevés de cadastre de 1838 et 1846 mettent en avant les utilisations architecturales des murs médiévaux (constructions adossées aux enceintes), la disparition progressive des tours, la création de bâtisses autour de la tour du Papegaut (prison, stockage).

En conclusion

Au carrefour de plusieurs villages, sur la route de Rennes, Montfort sur Meu était une place forte importante dans le système de défense du territoire breton médiéval. Classique dans sa conception, l'ensemble comportait tous les éléments d'une ville médiévale. Les pouvoirs sont représentés dans l'enceinte du château (donjon, prison, chapelle), le château lui-même représente l'autorité seigneuriale et la justice, le donjon est symbolique du refuge et de la puissance. L'enceinte intra-muros représente la vie communautaire, des halles, un auditoire dans lequel s'exerçait la juridiction ordinaire, et même un cabaret offraient aux habitants un cadre de vie complet.

La tour du Papegaut, actuel écomusée de la ville de Montfort, est le seul vestige intact du XIVème, son étude architecturale fera l'objet d'un prochain article.

Catherine Danion





Bouleversements sociaux en Basse-Bretagne au début du XX^{ième} : interdiction des Congrégations enseignantes et de l'utilisation du breton

Par **Loik de POULPIQUET**

(article tiré de sa conférence du 24 Mai 2011 à l'Espace Ouest-France de Rennes)

Avec l'arrivée en 1902 du radical Emile Combes au gouvernement de nouvelles lois anticléricales interdisent au début du XX^{ième} siècle les congrégations enseignantes ainsi que l'utilisation du breton dans les écoles : les réactions et la répression à ces deux mesures sont donc particulièrement vives en Basse Bretagne. L'interdiction des congrégations enseignantes a pour conséquence le départ massif de religieux enseignants vers les colonies.

Les congrégations

La congrégation est un ensemble structuré et organisé de personnes regroupés autour d'un projet fondateur nommé règle. Le clergé séculier vit « dans le siècle » (du latin : *sæcularis*) au milieu des laïcs. Le clergé régulier qui vit « selon une règle de vie » (du latin : *regularis*) d'un ordre. Les congrégations peuvent être identifiées par leurs activités spécifiques: prédicatrices, accueillantes, soignantes, hospitalières, missionnaires ou enseignantes. Leur enseignement étant quelque fois spécialisé: alphabétisation, enseignement des filles, formation des élites, formation technique et professionnelle.

Rappel du contexte historique en Bretagne

En cette fin du 19^{ième} siècle la Bretagne est imprégnée des souvenirs de la Révolution française : la constitution civile du clergé, les prêtres réfractaires, une terreur impitoyable à Nantes, les guerres de la chouannerie aux marches de la Bretagne, les colonnes infernales en Vendée, les fusillés de la presqu'île de Quiberon, suite au débarquement des émigrés à Port Haliguen. De longue date, les bretons sont donc sur le qui-vive.

En Bretagne, région pauvre à forte natalité, et à forte mortalité en bas âge, l'ainé restait à la terre, le second allait à la mer, les suivants en particulier les filles célibataires étaient la part de Dieu, et l'on disait que souvent le benjamin partait avec le vieux cheval ou le vieux chien. Jusqu'à une période récente, la Bretagne est décrite comme une terre de misère et d'émigration. En conséquence, les cadets bretons punés seront les marins de la compagnie des Indes, les soldats des conquêtes coloniales, les colons, les religieux au delà des mers. Le célibat consacré garde un rôle dans l'équilibre économique et familial en empêchant l'exode et en favorisant un service utile à la communauté. C'était une promotion sociale. Le recrutement était à 80% d'origine rurale.

L'usage de la langue bretonne

Bien que la langue officielle soit le français elle n'est employée en Basse-Bretagne que par l'administration, le pouvoir politique, les élites et les notables. À partir du XII^{ième} siècle, le breton est en effet une langue rurale des dominés à usage local, et l'église qui voulait

être comprise par le peuple s'adressait à lui dans sa langue. L'école de la république parle français, tandis que l'église parle breton. Ainsi en Basse-Bretagne, depuis 1373, les évêques ne confient une paroisse rurale qu'à des prêtres parlant breton.

Au XVII^{ème} siècle, jésuites, dominicains, eudistes, lazaristes ont christianisé les populations des campagnes bretonnes en parlant leur langue : mentionnons deux prédicateurs et missionnaires des campagnes bretonnes, Michel Le Nobletz (1577-1652) originaire de Plouguerneau en Basse Bretagne, et Julien Maunoir: *Tad Mañer* originaire de Saint Georges de Reintembault en Haute Bretagne (1606-1683).

Les publications de l'église de Basse Bretagne étaient rédigées en breton. Les prédications sont prêchées dans une langue que l'on souhaitait comprise par la population en « *galleg saout* ». Le breton de curé « *brezoneg beleg* » était ainsi truffé de mots français ou latin « bretonnés » : "*Ar sacramanchou expliquet e brezonnet, canticou spirituel evid ar missionou*". Les prêcheurs dans la terre de mission de la Bretagne rurale utilisent un matériel pédagogique les *taolennou missionou*: tableaux de Mission, en s'appuyant sur la culture populaire, sur ses mythes avec ses héros et ses saints historico-légendaires.

Le pouvoir central considérait que la frontière linguistique était une barrière d'ignorance, cependant par pragmatisme la fonction publique sélectionnait les personnes qui avait l'obligation de se servir de la langue bretonne pour accomplir leur charge. En 1902 dans l'ouest de la Bretagne la majorité de la population était rurale: 60% de monolingues bretonnants, 20% de monolingues francophones et 20% de bilingues. La langue bretonne restera longtemps encore la langue de la prédication religieuse et du catéchisme; mais aussi celle des annonces municipales et des campagnes électorales dans les préaux des écoles. En Basse Bretagne le candidat à une élection comme le séminariste devaient pouvoir s'exprimer en breton. Pour les Français de "l'intérieur" ce qui est différent est barbare. Prosper Mérimée qualifie le breton de langue inventée par le diable. Un inspecteur d'académie note : "*des intonations rudes et grossières, une accentuation fausse, des prononciations vicieuses*"..."*Les bretons émettent des éclats de voix, des rugissements d'homme des cavernes, des borborygmes rauques d'animaux ... Ce n'est pas la bouche qui intervient, mais les entrailles qui paraissent se contracter pour un déjection animale*".

Relation de l'Etat avec les congrégations

La Révolution française avait supprimé les ordres religieux : congrégations enseignantes et hospitalières. Après la levée des persécutions religieuses, l'Eglise sort de la clandestinité et de nouvelles congrégations émergent. L'influence importante des congrégations a toujours inquiété l'opinion et la société civile. L'Etat ressentait une menace cléricale et considérait les congrégations comme inutiles et nuisibles : les gouvernements se méfient des congrégations et ont à cette fin ont essayé différentes options : intégrer, contrôler, assimiler, remplacer, exclure. Quant à l'Eglise, elle négocie et s'adapte :

- Par le Concordat du 26 messidor an IX, Napoléon Bonaparte renoue les relations entre la France et la papauté. Une des clauses spécifiait que l'État assurait un entretien décent des ecclésiastiques.
- Par décret du 3 Messidor an XII les congrégations sont tolérées mais soumises à autorisation.
- Une ordonnance du 16 juin 1828 limitait le nombre des élèves des petits séminaires.

- La loi Guizot du 28 juin 1833 donne aux communes l'obligation de pourvoir à l'instruction primaire.
- La loi Falloux du 15 mars 1850 accorde une place aux représentants des différents cultes.
- La loi Paul Bert du 9 août 1879 impose l'existence de deux écoles normales par département.
- Le 29 mars 1880, un décret signé par Jules Ferry, impose aux congrégations non autorisées de se mettre en règle dans un délai de 3 mois, sous peine de dissolution et de dispersion.
- En 1881 Pierre Waldeck-Rousseau anticlérical libéral d'origine nantaise, député d'Ille-et-Vilaine, a un projet de contrôle et d'intégration des religieux. En juin 1881, sur un rapport de Paul Bert, l'enseignement primaire devient gratuit.
- Le 28 août 1882, la loi Jules Ferry rend l'école primaire obligatoire, neutre et gratuite. Jules Ferry sera en charge de la défense, puis de l'éducation nationale, partisan de l'expansion coloniale. Jules Ferry déclare à l'assemblée nationale le 28 juillet 1885 *"il y a pour les races supérieures un droit, ... Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures."*
- En 1886, par la loi Goblet, article 17 : *« Dans les écoles publiques, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque ».*
- Waldeck-Rousseau fait adopter la loi de 1901 sur les associations, qui prévoit un régime de liberté pour la création des associations, il suffit de se réunir et de décider de l'objet. Les associations ordinaires échappent à l'autorisation préalable, les congrégations sont soumises à autorisation. Selon Ernest Vallé rapporteur devant le Sénat: *"Aux associations elle donne la liberté; aux congrégations elle refuse cette liberté"*. La loi règlemente l'ouverture de nouvelles écoles congréganistes par de nouvelles interdictions dont celles de former une congrégation, de fonder un établissement et d'enseigner : c'est le délit de congrégation.

« Toute congrégation religieuse peut obtenir la reconnaissance légale par décret rendu sur avis conforme du Conseil d'État.[...] À défaut de [...] justification, elles sont réputées dissoutes de plein droit. [...] La liquidation des biens détenus par elles aura lieu en justice». La papauté condamne la loi, mais laisse aux congrégations la liberté de demander leur autorisation. À la fin de sa présidence du conseil, Waldeck Rousseau suggère au président Loubet le nom d'Émile Combes. À la suite des élections législatives de mai 1902, Émile Combes arrive au pouvoir, son gouvernement mènera un farouche combat anticlérical, sa politique a des conséquences particulièrement en Bretagne. Waldeck Rousseau sera débordé par Émile Combes; il lui reproche : *"de transformer une loi de contrôle en loi d'exclusion"*.

1902 : Premières expulsions

En janvier 1902, le Conseil d'Etat déclarait que l'autorisation préalable s'imposerait désormais à toutes les écoles congréganistes. Les demandes de reconnaissance introduites furent examinées et systématiquement refusées ou les dossiers restèrent en attente.

En juillet 1902, Émile Combes décide de fermer les écoles des congrégations non autorisées et même autorisées et donne une application rétroactive à la loi sur les associations sans décret pris par le conseil des ministres. Le Cabinet précédent avait tranché dans le sens de la non rétroactivité de la loi. Émile Combes considère que ce n'est qu'une argutie juridique. Plus de 2 000 écoles furent fermées. Émile Combes décida d'éliminer les congrégations enseignantes. Waldeck Rousseau inquiet redoute que ces provocations ne dégénèrent dans sa province natale : *« mes compatriotes se montent*

lentement, mais quand ils sortent de leur calme, ils sont capables d'aller jusqu'au bout ».

Les défenseurs de Dreyfus s'indignent en voyant une parenté entre l'antiprotestantisme, l'antisémitisme, et anticléricalisme. Ils en condamnent les méthodes: propagande, polémique, préjugé, calomnie, mensonge, passions des foules.

Le pouvoir parisien veut libérer les provinces et les colonies de l'obscurantisme. Les particularismes bretons qui expliquent les réactions de la population sont peu connus encore moins compris de Paris : la République persécutait les écoles chrétiennes et l'Eglise persécutait les laïcs bretons.

L'été 1902 marque un sommet des affrontements. La population bretonne qui gronde dans un climat quasi insurrectionnel est au bord de la rébellion. Résistance passive pour certains, active pour d'autres, due à un vif sentiment de persécution.

Le préfet du Finistère Henri Collignon fait intervenir la police, quatre brigades de gendarmerie à cheval et une à pied, le 118^{ième} régiment d'infanterie de Quimper et le 2^{ième} régiment d'infanterie coloniale de Brest. Dans le Finistère 25 communes (où 38 écoles sont concernées) réagissent. Dans le Léon, la fermeture d'écoles et les expulsions de religieuses provoquent des émeutes:

- Première escarmouche, près de Lesneven, à St Méen, le lundi 21 juillet à 10h30, l'instituteur Isidore Gromaire guide 2 gendarmes qui notifient aux religieuses leur expulsion de l'école Saine-Anne. Un comité d'accueil de 600 personnes barre la route. L'instituteur pris au collet, quitte les lieux sous les huées. Les gendarmes rebroussement chemin. La dépêche de Brest ouvre une chronique intitulée «*La chasse aux sœurs*». Les jours suivants la résistance s'organise.

- Il y a eu du "reuz" dans Landerneau : Moerdès, commissaire de police, appose des scellés sur la porte du pensionnat Saint-Julien de Landerneau. Le 7 août au petit matin devant le pensionnat, tenu par les Sœurs du Saint-Esprit, 2000 paysans armés de bâtons, de fourches et de faux, forment une garde résolue. Des femmes giflent le commissaire de police; des hommes jusqu'alors paisibles ont osé briser les scellés; malgré cela les 4 religieuses sont expulsées manu militari.



Troubles à Saint-Julien de Landerneau

Pendant 12 jours la contrée s'embrase dans un climat de guerre civile : 1200 manifestants à Crozon, 1500 à Pont-Croix, 2000 à Gouézec, 12 000 à Quimper. Des scènes d'émeute se déroulent à Audierne, Plouaré, et Pont-Croix. Gendarmerie et police ne suffisent pas, le 7 août 1902 des renforts de l'armée sont demandés à Douarnenez, Roscoff et Crozon. Les ouvrières des conserveries des ports bretons craignent de ne plus pouvoir travailler si les sœurs n'accueillent plus leurs enfants.

Selon le pouvoir, les causes de ce climat insurrectionnel serait l'ignorance, le fanatisme et l'imprégnation alcoolique. Les procureurs qualifient les populations en dissidence: de sauvages, rebelles, illettrés, arriérés, ignorants, sans culture, superstitieux et fanatiques et qui ne parlent même pas français! Il est tentant d'évoquer un regard pseudo colonial. La presse parisienne qualifie ces événements d'émeute, de jacquerie, de charivari.

À Brasparts et à Gouézec les notables accordent des indemnités aux fermiers qui délaissent les récoltes pour participer à la lutte. Le 15 Août les opérations d'expulsion sont menées à terme, sauf dans 3 « *forteresses du Léon* »: Ploudaniel, Le Folgoët, et St Méen. Le 17 août 1902, expulsion à Ploudaniel et Le Folgoat. Le lundi 18 août à St Méen, l'affrontement est inévitable.

Hommes et femmes (on a parlé de guerre des femmes) gardent l'école et veillent jour et nuit. Des barricades bloquent les routes, des clairons étaient échelonnés sur les chemins, les étrangers au pays sont sévèrement dévisagés, dès que le moindre personnage ayant l'allure d'agent du gouvernement est signalé, des cyclistes courent donner l'alerte aux habitants qui sonnent le tocsin.

La Lanterne écrit: « *Existe-t-il dans l'administration un préfet à poigne, capable de mater des brutes fanatisées?... Si rare que soient les préfets il doit s'en trouver pour coloniser la Bretagne,...tapons dessus de tous les poing des gendarmes. Les bretons n'ont rien compris à la grandeur de idées républicaines* ».

À 11 heures, le sous-préfet Verne se déplace accompagné des commissaires de police de Brest et de Lambézellec: Lomont et Robert, de 400 gendarmes dont 50 à cheval et de 400 hommes du 6^{ième} régiment d'infanterie coloniale. Les paysans visages enduits de suies, le *pen baz* levé, calmes, silencieux, à l'air inébranlable aiguisent leur faux et creusent des fosses. Les manifestants frappent les chevaux des gendarmes à coup de gourdins. Pourparlers infructueux, assaut des fantassins, coup de crosse, grêle de pierres des manifestants, charge des gendarmes sabre au clair. La première barricade cède, la seconde composée de charrettes renversées et enchaînées résiste plus longtemps. Nombreux blessés, côtes cassées. Devant les risques d'incidents graves les parties conviennent une cessation des hostilités. Les jeunes filles sont extraites de la cour. Le sous-préfet ordonne au serrurier d'ouvrir la porte, ils reçoivent immondes, des sceaux d'eau sale, de matières fécales et de purin. La supérieure lit une lettre de protestation et les quatre religieuses sortent, sur leur passage les officiers saluent. Des officiers qui répugnaient à la besogne furent sanctionnés. Les paysans ont ils été encouragés, manipulés? L'influence des prêtres, des notables, des aristocrates, des propriétaires terriens, des entrepreneurs, des élus est indéniable mais relative, il n'en reste pas moins qu'un grand mouvement populaire s'est opposé aux expulsions. Le rôle des paysans qui avaient abandonné les moissons est déterminant, comme celui des femmes préoccupées par la scolarisation des filles. Les écoles communales étaient des écoles de garçons, les communes n'avaient pas les moyens d'ouvrir des écoles de filles.

Un journal parisien "La résistance" voyait dans cet événement: « *l'affranchissement des pauvres sœurs exploitées devant être délivrées des mains de la congrégation. Les religieuses perdent leur sexe en sortant de l'humanité* ». Le 23 août « le Courrier du Finistère » s'insurge: « *les troupes d'infanterie coloniale par leur brutalité, ont laissé penser qu'ils croyaient se trouver en présence de nègres ou de cannibales qu'ils ont ordinairement à combattre, ils ne demandait pas mieux que de procéder à un massacre général* ». Émile Combes disait : « *je m'imaginai que la Bretagne était en France* ».

1902 : Interdiction faite aux prêtres d'utiliser le breton

La III^{ème} République souhaite l'unité nationale par l'école obligatoire et la propagation du français. « *Le français langue des lumières, officielle et civilisée, doit se substituer aux dialectes inférieurs* ». « *Ils n'ont pas vraiment de langue; eh bien qu'on leur en donne une !* » Dès octobre 1890, Yves Le Gallo directeur des cultes avait adressé une circulaire: "aux préfets des départements en situation de dissidence au sujet de l'usage **abusif** et excessif des dialectes locaux et étrangers par les prêtres". L'interdiction du breton est ressentie comme une mesure vexatoire, une brimade, une répression, véritable vandalisme culturel. Par la circulaire du 29 septembre 1902, Émile Combes modifie le certificat de résidence, qui stipule que la prédication et l'instruction religieuse devront être faites en français. L'usage des langues régionales est interdit.

Aucun évêque de Basse Bretagne n'est breton d'origine, leur position est pragmatique, on ne peut s'adresser à une population dans une langue qu'il ne comprend pas. Mgr Dubillard évêque de Quimper pose la question: "les instructions religieuses se font-elles en breton ou en français?" Les réponses avec quelques variantes sont : "les instructions religieuses se font toutes, la plupart du temps, toujours, exclusivement, naturellement, forcément, nécessairement en breton, et ne pourraient être comprises si simples soit-elles en une autre langue par bon nombre de personnes".

Il y a quelque fois une alternance des deux langues. Dans les enquêtes faites par les responsables civils et religieux, ceux qui ne connaissent pas le breton sont appelés étrangers au pays. Les vacanciers sont des étrangers qui arrivent pour la saison des bains de mer. Le français est utilisé pour les choses de la vie et le commerce. Le français est entendu mais pas compris. Les informations pratiques: annonces, invitations, instructions sont faites dans les deux langues. Les ouvriers de l'arsenal de Brest disent: "Monsieur le Recteur nous comprenons le français mais des mots, des pensées nous échappent". Rapidité d'exécution oblige, sur les bateaux les ordres sont donnés en breton.

Les francophones sont les aristocrates, les bourgeois, les femmes de fonctionnaires mais il est exceptionnel qu'ils ne connaissent pas le breton. La connaissance du français est un signe d'instruction ou d'origine extra-régionale. En milieu rural les délibérations municipales se font en breton et sont souvent transcrites en français par l'instituteur.

Les enfants entrant à l'école ne connaissant que le breton, en moyenne les garçons suivent l'école à 9 ou 10 ans et la quittent à 13 ou 14 ans. La fréquentation est irrégulière, et saisonnière en fonction des intempéries et des travaux des champs, de plus les chemins sont mauvais, les distances quelquefois considérables.

Quelques parents fonctionnaires souhaitent un catéchisme en français principalement quand ils sont en instance de mutation. Aujourd'hui les outrances de la prose de la Lanterne seraient considérées comme des propos injurieux: " *Il est nécessaire d'empêcher*

les ratichons de déblatérer en patois et d'imprimer des sottises à l'usage des pauvres cagots fanatiques bretons . Il faut interdire l'usage d'un idiome barbare qui entretient dans les têtes bretonnes la superstition religieuse ... Les calotins s'exprime dans une langue inconnue, ils entretiennent leur prestige de sorciers et un respect superstitieux d'une religion grossière, que les ensoutanés arrêtent leur calembredaines en charabia". Les maires signent les certificats de résidence jusqu'à ce qu'il soit ajouté la formule selon laquelle le prêtre fait l'instruction religieuse en français. Ils se refusent à jouer un rôle de policier, doublé de mouchard. Ils rayent la mention relative à la langue utilisée. Certains maires démissionnent : "Nous aimons notre langue natale nous voulons en maintenir l'usage, il serai criminel de la laisser tomber en désuétude".

Dans l'Ouest, le traitement des 127 prêtres récalcitrants est suspendu pour insoumission. Si le nombre des élus bretons à approuver la politique linguistique est très faible par contre à la chambre des députés le rapport de force est défavorable aux défenseurs des langues locales. Par l'effet de la loi du 4 décembre 1902, le mouvement des expulsions s'accéléra en 1903. Elle stipule : *"est frappé d'amende ou de prison, quiconque ouvrirait sans autorisation un établissement scolaire congréganiste, toute personne qui après ordonnance de fermeture continuerait les activités de l'établissement"*. En mars 1903, toutes les demandes d'autorisation des congrégations masculines sont rejetées; en juillet 1903, les congrégations féminines subissent le même sort, les congrégations non autorisées furent expulsées à partir de 1903. Le coup final est porté aux congrégations enseignantes par la loi du 7 juillet 1904, dont l'article 1er stipule : *« L'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit en France aux congrégations ... les congrégations autorisées à titre de congrégations exclusivement enseignantes seront supprimées dans un délai maximum de 10 ans.» ...« Les congrégations conservent le bénéfice de cette autorisation pour les services à l'étranger»*. Le 29 juillet 1904, la France rompt ses relations diplomatiques avec le Vatican.

1902 : L'affaire des décorations

Les décorations de la Légion d'Honneur et des palmes académiques ne sont réservées qu'aux partisans du régime. Le 20 juin 1902, dans une circulaire adressée aux préfets, Émile Combes lance : *«Votre devoir vous commande de réserver les faveurs dont vous disposez seulement à ceux de vos administrés qui ont donné des preuves non équivoques de fidélité aux institutions républicaines. Je me suis mis d'accord avec mes collègues du cabinet pour qu'aucune nomination, qu'aucun avancement de fonctionnaire appartenant à votre département ne se produise sans que vous ayez été au préalable consulté»*.

1904 : L'affaire des fiches

Le premier scandale éclate le 29 mars 1904 : le ministre de la Marine Camille Pelletan refuse de recevoir les amiraux, tous catholiques. Une enquête est réalisée par le ministre de la guerre le général Louis André qui réunit 20.000 fiches sur les opinions politiques et les pratiques religieuses des hauts fonctionnaires et des gradés de l'armée: *« va à la messe ... a assisté à la communion de sa fille ... Envoie ses enfants dans des écoles catholiques?»* Le 11 novembre 1904, l'affaire des fiches est dévoilée par la presse, il s'ensuit un scandale à la Chambre des députés. Le député Syveton gifle le ministre Louis André qui doit démissionner et après lui le gouvernement d'Émile Combes.

1905 : Séparation de l'Eglise et de l'État

Le 24 janvier 1905, le président Émile Loubet appelle Maurice Rouvier à la présidence du Conseil. Sous son gouvernement est votée la loi de la séparation de l'Eglise et de l'État. Sans contenir de référence explicite à la laïcité, la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation de l'Eglise et de l'État est considérée comme le pilier de la laïcité. L'article 1^{er} rappelle la déclaration des Droits de l'Homme de 1789 : "*L'État reste garant de la liberté de chacun de pratiquer la religion qu'il souhaite ou de n'en pratiquer aucune.*" Elle sécularise les biens de l'Église et les confie à l'État, elle supprime la rémunération du clergé.

Article 1^{er}: « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes* ».

Article 2 : « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ».

Par dérogation il est fait exception des orphelinats, des maisons de sourd-muets, des hospices, des villages isolés, des services d'aumônerie des armées, lycées, collèges, écoles, hôpitaux, hospices, asiles et prisons qui pourront être inscrits aux budgets. Aujourd'hui le dépôt des femmes du palais de justice à Paris est géré par des religieuses. La République proposait à l'Eglise un statut d'association culturelle et le Saint-Siège l'interdisait. Cinq cardinaux considèrent que les associations catholiques culturelles et organisées en dehors de l'autorité de l'évêque sont la négation de la constitution de l'Eglise et une tentative de dissidence et de schisme. Selon Clémenceau: "*le Concordat devient un discordat*". L'Eglise essaie différentes stratégies: opposition intransigeante, arguties juridiques, négociation, accommodements, retard de l'échéance. L'absence de définition de la congrégation par la loi rend les juges mal à l'aise et certaines affaires traînent en longueur. À long terme, la loi de 1905 fut bénéfique pour l'Église catholique. Peu d'ouvrages concernent les réactions du protestantisme et du judaïsme.

1905 : L'affaire des inventaires

Lors des débats parlementaires sur la loi de séparation de l'Eglise et l'état, l'idée d'un inventaire des biens des bâtiments s'est naturellement imposée. Le 29 décembre 1905 l'administration publique prend un décret concernant les inventaires. Le 2 février 1906, une circulaire destinée aux fonctionnaires des Domaines contient une phrase provocatrice qui va mettre le feu aux poudres : « les agents chargés de l'inventaire demanderont l'ouverture des tabernacles ». Lors d'inventaires des lieux de culte il est relaté des échauffourées où les bancs, les chaises, les confessionnaux ont été entassés en barricades. Les inventaires des biens des églises est perçu comme une profanation, une atteinte au sacré que l'interdit protège, et ils déclenchent des résistances violentes qui entraînent mort d'hommes. (*4 morts, 48 condamnations à la prison, démission, suspension et révocation des élus*)

La carte des incidents graves en Bretagne, en Vendée, en Flandre, en Pays Basque, en Massif Central, en Savoie, et dans le Nord correspond celle du clergé réfractaire en 1791 ou à particularité linguistique : le breton, le basque, le provençal, l'occitan, le flamand. Dans les Causses impénétrables une moitié des inventaires n'a même pas été tentée, la population est sourde à toute négociation. Ces régions sont considérées comme des repaires de braconniers, de fraudeurs, de contrebandiers et de voleurs. En Lozère les inventaires sont perçus comme une seconde dragonnade.



La Révolution puis l'Empire avaient laissé une ambiguïté concernant la propriété des édifices religieux, qui crée un vide juridique. La loi du 30 mars 1887 protège les édifices historiques ou artistiques d'intérêt national. Par la loi du 9 décembre 1906 le statut des établissements publics culturels est caduc. La protection des édifices de culte: cathédrales et basiliques est confié à l'Etat et les objets classés aux services des monuments historiques des Beaux Arts et les églises aux communes.

L'Eglise considère que c'est une spoliation. Il y a un désaccord entre la république qui propose un statut d'association culturelle et le Saint siège. Par la loi du 2 janvier 1907 article 5 : *"à défaut d'associations culturelles les édifices affectés à l'exercice du culte continueront à être laissés à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion"*. C'est une occupation sans titre d'édifice à affectation culturelle et l'affectataire jouit d'une concession d'usage, n'étant ni propriétaire ni locataire du bien. Il y a controverse pour désigner l'affectataire: la communauté, le ministre du culte ou la hiérarchie. L'interdiction de subventionner les cultes a été interprétée comme impossibilité d'entretenir les édifices. Il est interdit de porter atteinte aux biens. Il est interdit d'exporter les meubles et les objets culturels classés. Il y a eu des controverses sur la classification des objets à utilité liturgique. Il était nécessaire de répertorier les objets suivant leur usage, leur intérêt artistique ou historiques, leur vétusté, leur ancienneté. On a procédé à des déclassements. Il a fallu déplorer quelques dégradations, abus, fraudes, détournement de biens, enrichissement personnel. Finalement, la prise en charge de l'entretien des bâtiments par l'État sera très avantageuse pour l'Église catholique, les protestants qui ont accepté la loi seront eux moins favorisés.

Il existait une emprise marquée dans les villes qui abritaient de grands établissements. L'obsession des anticléricaux était le faste du catholicisme qui s'affichait par la splendeur des édifices. Il y avait soupçon de trésors cachés. La valeur vénale estimée des immeubles possédés ou occupés par les congrégations en 1900 est de 1 071 775 260 francs En 1911, selon les conclusions du rapport Combes, le milliard des congrégations s'est évanoui. Il y a eu confusion entre les revenus et le capital immobilier improductif qui constituait un source de dépenses pour son entretien. Le personnel ecclésiastique ne produit qu'exceptionnellement des biens matériels. L'actif est insuffisant pour allouer les allocations prévues par la loi pour les anciens religieux sans ressources dont certains furent contraints à la mendicité.

Exil et départ des missionnaires vers les colonies

À l'appel des évêques, certains se sécularisent, pour assurer la survie de leur œuvre. Des religieux qui avaient fait de l'instruction leur terrain d'action se trouvaient interdits d'exercer leur profession et confrontés à l'alternative d'une reconversion irréaliste, à l'abandon de l'état religieux, ou à l'exil. En France entre 1901 et 1905, 120 000 à 160 000 hommes et femmes sont suspectés, expulsés, poussés au reniement, 60 000 choisissent l'exil. Les congrégations demandaient une dot aux familles des jeunes novices; le retour inattendu des jeunes religieux dans leur famille compliqua les successions. Des religieuses de sept instituts féminins bretons, qui jusqu'alors n'avaient encore envoyé aucun de leurs membres au delà des mers, s'expatrient. Dans les bateaux de l'exil, les religieux vivent la détresse des migrants. Les religieux français partent ainsi fonder des établissements à l'étranger : Belgique, Espagne, Suisse. Environ 1300 religieux débarqueront au Canada entre 1901 et 1904, marquant profondément la société québécoise. La solution de l'exil collectif favorise l'internationalisation des congrégations, elle contribue au rayonnement de la langue et de la culture française avec l'appui de subventions des autorités diplomatiques, consulaire ou coloniales.

L'importance de ce mouvement migratoire provoque l'hostilité de états. À Jersey un loi prohibe l'implantation des congrégations. The evening post de Jersey écrit: *"ils n'ont pas la mentalité du pays. Cette invasion est destinée à transformer notre peuple en une race étrangère.* Réaction comparable en Belgique, en Suisse, en Espagne et au Québec. La Suisse choisit les congrégations et les individus. *"Il faut des sœurs grandes, intelligentes et instruites"*.

Conclusion

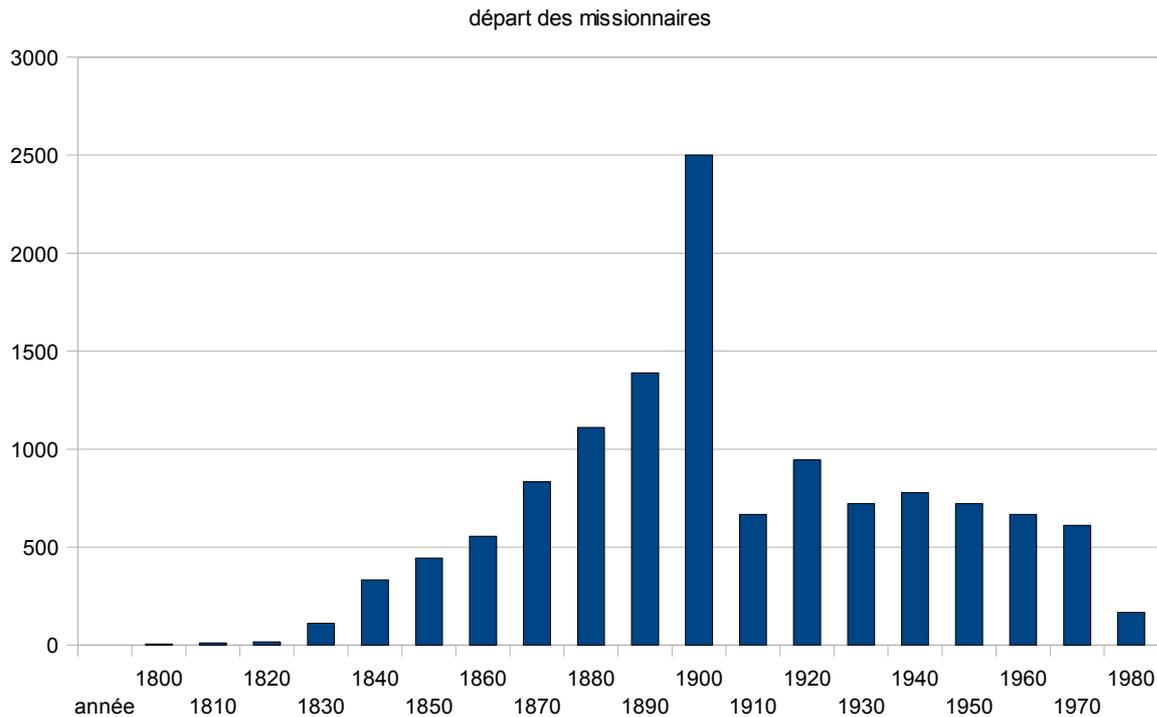
Le départ paradoxal des missionnaires vers les colonies s'explique par l'ambiguïté de la loi du 7 juillet 1904 : *« L'enseignement ... est interdit en France aux congrégations »*. Il est fait *« exception ... à former le personnel des écoles françaises à l'étranger, dans les colonies et les pays de protectorat »*. Il a fait que les mêmes enseignants interdits d'exercer et expulsés particulièrement de Bretagne partent enseigner outre-mer et particulièrement aux colonies qui ne sont pas régies par le même statut que la métropole. Dans ces régions les conséquences sont très diverses.

Le pic très marqué des vocations bretonnes se situa entre 1890 et 1910 à l'apogée de l'expansion coloniale. Les premiers émigrés de passage en France suscitent de nouveaux départs. *"Pour assurer l'avenir de l'empire, il suffit à la France de coloniser, de maintenir avec un soin jaloux ces pays dans la nationalité française en dépit des missionnaires anglophones, et de verser à profusion des maitres de français dans nos régions, afin de substituer le français aux dialectes qui ne sont que bavardages inférieurs."* *"C'est ainsi que les bretons colonisés iront coloniser les colonies."* Selon Joseph Michel dans *"Missionnaires bretons d'outre-mer"*, de 1851 à 1900, 1644 prêtres, 995 religieux, et 1583 religieuses quittèrent la Bretagne pour les missions dans les colonies. Ils furent suivis de 1901 à 1940 par 1506 prêtres 387 religieux, et 1782 religieuses.

Lorsqu'éclate en 1914 la première guerre mondiale, l'Union Sacrée est proclamée : la mobilisation de 1914 met fin aux expulsions. Le ministre de l'intérieur Malvy demande aux préfets de surprendre les décrets de dissolutions : la France a besoin de tous ses fils.

De 1791 à nos jours il a fallu périodiquement résoudre les problèmes de l'enseignement

par des lois : Guizot 1830, Falloux 1850, Ferry 1881, Combes 1902, Henriot 1929, Marie et Baranger 1951, Debré 1959, Guerneur 1977, Savary, 1984 ...



Mgr André Fauvel, évêque de Quimper et de Léon, dans le Finistère avait choisi comme devise en jouant sur les mots *"eritis mihi testes"*, sous-entendu *"usque ad finem terrae"* (Vous serez mes témoins ... jusqu'à la fin de la terre). C'est la mission des chrétiens: *"Je vous envoie, vous serez mes témoins, allez porter la bonne nouvelle à toute créature dans le monde entier"*.

Après la victoire de Valmy, évènement fondateur, les soldats de l'an II sûrs de la supériorité des valeurs de la Révolution estimait avoir la mission de faire profiter les peuples asservis du monde entier des droits de l'homme, de ses lois, de sa démocratie et de sa civilisation.

Mission chrétienne pour les uns, mission républicaine pour les autres : la laïcité et les religions restent toujours d'actualité.

"La République assure la liberté de conscience, reste garant de la liberté de chacun de pratiquer la religion, garantit le libre exercice des cultes"

Ce serait un comble aujourd'hui qu'un gouvernement laïc propose un gallicanisme religieux. Dogme, rites, liturgie, expression collective des cultes ne dépendent pas de l'Etat. Aujourd'hui, notre pays sans mettre en cause les principes fondamentaux et sans bousculer l'équilibre de notre société doit continuer à rechercher des adaptations.

Loik de Poulpiquet

Des auteurs bretons relatent cette période :

- **Jean Rohou** dans le tome II de « *filz de ploucs* » couvre la période de 1791 à nos jours. Il sous-titre son ouvrage: « *Ar yezh, ar skol* »: la langue, l'école. Deux chapitres s'intitulent: « *D'ar skol an aotrou Doue pe d'ar skol an diaoul* » : à l'école du bon Dieu ou à l'école du diable.
- **Per Jakez Hélias** dans « *le cheval d'orgueil* » traite de la politique scolaire des blancs et des rouges.
- **Mona Ozouf** (fille de Yann Sohier, fondateur de « *Ar Falz* ») aborde dans « *composition française* » l'école de France, de Bretagne, de l'église.

Disponible en PDF sur INTERNET la thèse d'un universitaire rennais Cédric Choplin « **La représentation des peuples exotiques et des missions dans Feiz ha Breiz (1865-1884)** » est très intéressante avec des extraits de « *Feiz ha Breizh* » en breton traduits en français. « *Feiz ha Breizh* » : Foi et Bretagne, premier journal hebdomadaire en langue bretonne est l'expression d'un bretonnisme catholique intransigeant :

<http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/41/83/25/PDF/theseChoplin.pdf>

Sources bibliographiques

Association **Buhez** - « *parlons du breton* »;

Fañch **Broudic** - « *L'interdiction du breton en 1902.* » - la III^e République contre les langues régionales ; (épuisé)

Jean-Marie - **Déguinet** 1834-1905 - "*Mémoires d'un Paysan bas-breton*";

Philippe **Delisle** – « *l'anticléricalisme dans les colonies françaises sous la III^e République* »;

Alexandre Bourquin, Paul Coulon, Prosper Eve, Salvador Eyezo'o, Claire Laux, Patrice Morlat, Oissila Saaïda, Jean-Pierre Sainton, Christian Sorel.

Mgr Benoît **Gassongo** - "Mgr Prosper Augouard et l'implantation du christianisme au Congo français 1877-1921; (épuisé)

Almanach **Hachette** - « *petite encyclopédie populaire de la vie pratique* » 1895; 1896

Marc **Gontard** - « *la langue muette* » - littérature bretonne de langue française;

Joseph **Michel** - « *Missionnaires Bretons d'outre-mer, XIX -XX^e siècle* »;

Sylvain **Le Bail** – « *Coeurs de Briezh* » – Aux bretons d'ici et d'ailleurs;

Hervé **Lossec** – « *les bretonnismes* » – Le français tel qu'on le parle en Bretagne;

Serge **Plenier** – « *la langue bretonne des origines à nos jours* »;

Alain **Rucio** - « **le credo de l'homme blanc** »;

Christian **Sorel** - La république contre les congrégations 1899-1904;

Marcel **Tanguy** – « *quand les champs avaient un nom* » – Le Léon rural 1920-1950;

Jean-Pierre **Chantin** & Daniel **Moulinet** - « *La séparation de 1905* » – Les hommes et les lieux;

Régis Bertrand, Patrick Cabanel, Paul Coulon, Philippe Delisle, Danielle Delmaire, Bruno Dumons, Patrick Harismendy, Claude Lange, Jean-Michel Leniaud, Jean-Marie Mayeur, Denis Pelletier, Émile Poulat, Oissila Saaïda, Christian Sorel, Jean-François Zorn;

Alain **Tanguy** « *Troubles confessionnels* »-Ar Men nov/déc 2005n°149 pages 32 à 37

Émile Combes: expulsion des congrégations, Insurrection de Saint Méen; interdiction du breton, les inventaires, les fiches;

Historia / Ouest-France - « *Bretagne terre de solidarité* » septembre/octobre 2009 ;

L'ouest catholique cultive la fraternité page 28-29;

L'abbé de J.-M. de La Mennais se consacre à l'enseignement;



Arbennerezh a goustiañs

par **Tepod Gwilhmod**

François de Torquat fut un des officiers objecteurs de conscience au moment de l'expulsion des congrégations. Démissionnant alors de l'Armée il devint simple vacher-boucher au fin fond de l'Alberta avec plusieurs autres aristocrates catholiques. Fidèles à leur idéal il fonderont une ville bientôt noyée par leur environnement anglicisant, et beaucoup moururent à la Grande Guerre, s'étant portés volontaires comme simples soldats : occasion de réfléchir sur le sujet de l'objection de conscience, brûlant d'actualité.

E miz kerzu 2011 e oa deuet er-maez al levr « *L'expulsion des congrégations, un cas de conscience pour l'Armée - Les événements de Plöermel – 1904* » gant Sabine Garnier, 352 p.

Un danevell reuziek ez eo, eus degouezh pemp ofiser a nac'has sentiñ ouzh politikerezh enep-kloer Combes hag ar frañmasonerezh pa voe roet urzh dezho da gas kuit Breudeur Ploermael diouzh... Ploermael, just-a-walc'h, e-lec'h m'emañ bepred ti pennañ an urzh. Pemp ofiser a zaeas ar Stad C'hall enep-kloer a lakeas evel-se, kement-se a ouient ervat pa zivijont hen ober, un termen d'o red-micher en arme.

Setu amañ anvioù an dud hael-se : ar gabitened Morel ha de Beudrap, al letananted de Torquat, Boulay de la Meurthe ha Boux de Casson. Barnet kriz e voent eta da heul o frosez dirak « Lez-vrezel » en Naoned, rak ar Stad C'hall n'helle ket risklañ ez afe ofiserien all d'o heul : pevar miz toullbac'h a dapjont, ha dreist-holl e voent torret diouzh o c'harg a ofiserion.

Da heul e gabiten Roger de Beudrap ez eas al letanant François de Torquat¹¹ d'ar C'hanada, en Alberta, da ziazezañ ur ranch, « *Ranch Jeanne d'Arc* », un anv arouezius maz eus unan. Er c'hontre e kaver evel-se kalzik noblañsoù pe/ha milourion c'hall, bet kuitaet Frañs ganto en abeg d'ar gwaskerezh enep kristen. Etre 1904 ha 1908 e c'helled krediñ c'hoazh e vefe bet tu dezho reiñ buhez d'un drevadenn kristen c'hall, a-hont, e kornog ar C'hanada. Buan-tre avat, e voent beuzet gant ar saoznegerion.

P'o defe gellet dont da vezañ ofiserion a renk uhel¹², de Beudrap ha de Torquat a oa divroidi deuet da vezañ...paotred-saout ha ...kigerion zoken, rak ur stal a zigorjont er gêr damdost, Trochu¹³, da werzhañ ar c'hig a genderc'hent div wech ar sizhun. E 1910 e tizzas François gant merc'h e vignon, Madeleine de Beudrap. Tri a vugale o devoe. Pa

¹¹ Un tiegezh eus Parame (bro Sant-Maloù).

¹² breur François de Torquat, Louis, a voe Jeneral. Dre se e oa bet fuzulhiet e 1944 gant an Alamaned, seul-vui m'edo o chom e ti e vab-kaer André de Neuville, e Maner Rosgrand Redene, a oa ur greizenn rezistanserion. Kement-se evit merkañ ez eo bet a viskoazh an tiegezh de Torquat servijerion leal da Vro-C'hall, a rummad da rummad, ha bremañ c'hoazh... Met ul lealded « untuek » e degouezh François de Torquat !

¹³ An tolead a oa bet prenet e 1903 gant mab ar Jeneral Trochu, « *participe passé du verbe Trop choir* » gouez da Victor Hugo, Armand Trochu, na oa ket deuet a-benn da drec'hiñ ar Brusianed e 1870. Un tiegezh diazezet mat e bro Sant-Maloù e oa. An Aotrou beleg Trochu an hini eo a grouas ar gazetenn « *Ouest-Eclair* ».

darzhas ar Brezel-Bras ez eas en-dro en arme c'hall evel soudard ordinal da zifenn « ar Vammvro » hag e voe lazhet d'an 9 a viz Mae 1915, hag eñ 36 bloaz nemetken...

Mat eo degas amañ tammoù eus an diskleriadennoù-difenn a voe graet gant an damallidi en o frosez, digarez da brederiañ hon-unan :

Al letanant François de Torquat de la Coulerie : « *An aberzh eus va reiz hag eus va buhez am eus graet d'ar vro. Met ne c'houlenn ket ar vro diganin an aberzh eus va c'houstiañs hag eus va enor. Abaoe pell em boa graet va soñj chom hep mont a-enep d'am c'houstiañs. Neuze em eus nac'het sentiñ ouzh ar rekizision sivil* ».

Al letanant Boux de Casson : « *Un den leal n'hell ket soñjal en un doare hag ober en un doare all* ».

Ar c'habiten Roger de Beaudrap : « *Kendrec'het evel ma oan em boa doñjer evit ar pezh a c'houlennet diganin ober. Ha m'em befe da sentiñ ouzh va santadoù hag ouzh va c'hredennoù hepken, e tegemerfen an damalladenn a reer din, hag an holl heuliadoù anezhi, hep tamm keuz ebet, ha n'en em zifennfen ket zoken¹⁴.* »

E 1904 eta ez eus bet tud kalonek a-walc'h evit enebiñ en arme ouzh ar Stad Vac'hom dre an arbennerzh a goustiañs.

Hiziv an deiz ez eus c'hoazh tud kalonek a-walc'h evit hen ober war dachenoù all. Nevez 'zo e oa bet anv eus Philippe Isnard, ur c'helenner Istor-Douaroniezh ha « Deskadurezh Keodedel ». Tamallet e oa bet dezhañ bezañ bet komzet a-enep ar sioc'hanadurioù.

Bez ez eus ivez skouer an amiegezed. Evit poent, daoust da levezon ar sioc'hanerion, ez eo deuet a-benn an amiegezed da virout ar gwir, en anv an arbennerzh a goustiañs, da nac'h kemer perzh e sioc'hanadurioù, da nac'h reiñ pilulenoù-sioc'hanañ ha zoken da nac'h reiñ ordrenañsoù-hilastaliñ.

Ar Pab e-unan en doa galvet apotikerion Italia d'an arbennerzh a goustiañs hag evel-se o doa miret ar gwir da chom hep labourat a-enep pezh a lavar o c'houstiañs dezho. En enep, e Frañs, un apotiker kristen a zo rediet da ginnig en e stal kement tra evit an hilastaliñ anez bezañ kondaonet...

Tepot Gwilhmod

¹⁴ Moarvat ez implijas an doare-divizout el lavarenn-mañ dre ma oa a-hent-all intañv ha c'hwec'h a vugale dezhañ.



**Agnès de Nanteuil 1922-1944,
Une vie offerte**

par Christophe Carichon

Née dans une famille de vieille noblesse normande et parisienne, Agnès de Nanteuil connaît une enfance heureuse à Paris puis en Bretagne. Très engagée dans les mouvements de jeunes et l'Action catholique, elle est guide de France puis cheffaine de l'Œuvre de France à Vannes et membre de la Jeunesse étudiante chrétienne féminine. Pendant la guerre, elle s'engage dans la résistance bretonne et devient agent de liaison. Dénoncée, arrêtée, torturée, Agnès est déportée par le dernier convoi de Rennes et meurt à Paray-le-Monial des suites d'une blessure reçue pendant le trajet. Dès lors, Agnès de Nanteuil devient un modèle pour de nombreux jeunes par sa personnalité, son charisme et le don sans réserve qu'elle fit de sa vie pour Dieu, son prochain et son pays.

Avec l'aimable autorisation des Editions Artège, Christophe Carichon nous raconte ses derniers moments ...

La mort d'Agnès

Dans la nuit du 10 au 11 août 1944, Agnès de Nanteuil est conduite sur sa civière à la gare, puis embarquée mourante dans un autre train à destination de l'est. Dans le wagon où elle est jetée, trente cinq femmes d'Indre-et-Loire qui viennent de passer plusieurs semaines en prison l'accueillent. Aussitôt elles sont frappées par la personnalité rayonnante de la jeune femme « si belle, si blonde, si jeune et si courageuse » qui rassure encore ses compagnes et ne se plaint jamais¹⁵. Pourtant, comme Agnès souffre! Dans sa blessure mal soignée s'est installée la gangrène. La chaleur du wagon est étouffante; la soif, la faim, les geôliers torturent le pauvre bétail humain. Alors, Agnès parle à ses compagnes de ses parents, de ses sœurs, de ses frères, de ses amis, de son Dieu. Elle demande seulement que l'on dise avec elle le chapelet; les trente cinq femmes de tous âges, de toute condition, de toute conviction prient avec leur jeune camarade de douleur pendant ses trois jours d'agonie. Toujours revient dans la bouche d'Agnès cette prière: « Ave Maria, Pardonnez-leur » raconte une de ses compagnes, Suzanne Bizien¹⁶. La jeune femme continue: « Elle tint jusqu'au 13 août notre petite Agnès, dans le brouhaha, les cris, la chaleur, la misère et elle mourut sous nos yeux, calmement, héroïquement, son

¹⁵ *Récit de Suzanne Bizien, sd, p. 7, Archives Nanteuil.* Membre du réseau de renseignements *Marco Polo*, Suzanne Bizien est arrêtée avec son mari le 26 juillet 1944. Séparée de son mari (qui est fusillé le 9 août), elle est transférée à la prison de Tours puis embarquée dans le « train de Langeais ». Déportée à Ravensbrück, elle est libérée en avril 1945.

¹⁶ *Ibid, p. 3*

visage illuminé. » C'est elle qui joint les mains d'Agnès autour de son propre chapelet.. Avec le peu d'eau qu'elles conservent, elles lavent aussi son beau visage et lui ferment les yeux. Lors d'une halte, les prisonnières parviennent même à fleurir le corps d'Agnès en demandant quelques fleurs des champs à des passants

Ce dimanche 13 au soir, le convoi s'arrête enfin à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), la ville du Sacré-Cœur. Les Allemands veulent débarquer le corps. Un médecin de la ville, Albert Nesme, est appelé pour les formalités. Arrivé à la gare, il est conduit au wagon plombé de la passion d'Agnès. En montant dans le tombereau, le médecin est bouleversé par le spectacle qu'il découvre: ces trente-cinq femmes sales, en guenilles, hagardes qui l'accueillent avec le cadavre de leur « petite sœur de misère: »

« Elles l'entouraient toutes à genoux en demi-cercle autour d'elle, priant ensemble à haute voix, dans une union d'âmes si intense que le médecin crût que c'était un groupe de jeunes filles amies raflées dans le même pensionnat..., sa surprise fut grande lorsqu'il sut que ces femmes venaient de tous les coins de France (...), et qu'elles étaient des milieux les plus différents et la plupart d'entre elles non catholiques auparavant, mais l'amour rayonnant qui émanait d'Agnès avait fait ce miracle et créé entre ces femmes la plus intime et la plus profonde communion, celle de la prière. Leurs yeux étaient pleins de lumière, elles étaient non pas abattues par cette mort, mais comme plus fortes, invincibles¹⁷. »

Le docteur Nesme, aidé de Monsieur Barthe, président de la Croix rouge de Paray-Le-Monial, descendent le corps du wagon¹⁸. L'aumônier de l'hôpital récite les prières des agonisants. Puis une religieuse procède aux soins funèbres. Le gardien du cimetière est ensuite réquisitionné pour transporter le corps. Plusieurs années après, il se souvient lui aussi de cette nuit d'été lorsqu'il déposa Agnès sur le brancard tiré par un cheval. À vingt heures, il fallu demander aux Allemands l'autorisation de circuler. Ceux-ci n'acceptèrent enfin le transport vers l'hôpital que vers minuit¹⁹. Le lendemain 14 août, vigile de l'Assomption, le corps d'Agnès de Nanteuil est porté en pleine terre de France dans le vieux cimetière de Paray. Reconnue par son dizainier comme « membre de la grande fraternité scout », plusieurs louveteaux et cheftaines viennent entonner le chant des adieux autour de la tombe de leur grande sœur. Puis, une croix de bois toute simple est posée sur le petit monticule. Plus tard, une plaque d'émail est fixée sur cette croix: « Agnès de La Barre de Nanteuil, prisonnière des Allemands, morte pour la France en gare de Paray-le-Monial le 13 août 1944. »

Christophe Carichon

Extrait du livre de Christophe Carichon : « Agnès de Nanteuil 1922-1944, Une vie offerte » Perpignan, Artège, 2010, Mention spéciale du Grand prix catholique de littérature 2011.

¹⁷ Raoul DE VITTON, *Agnès de La Barre de Nanteuil*, document dactylographié, *sln*d, p. 18

¹⁸ Très marqué par le « visage illuminé » d'Agnès, le médecin évoquera souvent avec ses enfants cet épisode de fin de guerre. *Lettre de Jean-Marc Nesme à Benoit de Nanteuil*, 11 octobre 2002. Jean-Marc Nesme, fils du docteur Albert Nesme (mort en 1966), est député de Saône-et-Loire et actuel maire de Paray-le-Monial.

¹⁹ *Témoignage de Monsieur Devoucoux, gardien du cimetière de Paray-le-Monial au capitaine et à Madame Michel Lesourd*, septembre 1950, *Archives Nanteuil*.



« Nobles en Bretagne », un ouvrage de référence en deux tomes publié par « Envoren »

Par **Jean de Saint-Houardon**

Les lecteurs de l'un ou l'autre de mes deux ouvrages portant sur les réalités de la noblesse de Bretagne publiés en 2005 et 2007 par Mémoire & Documents, voire des deux, se demanderont ce que la prochaine parution de « Nobles en Bretagne » pourrait leur apporter de plus. La réponse est simple.

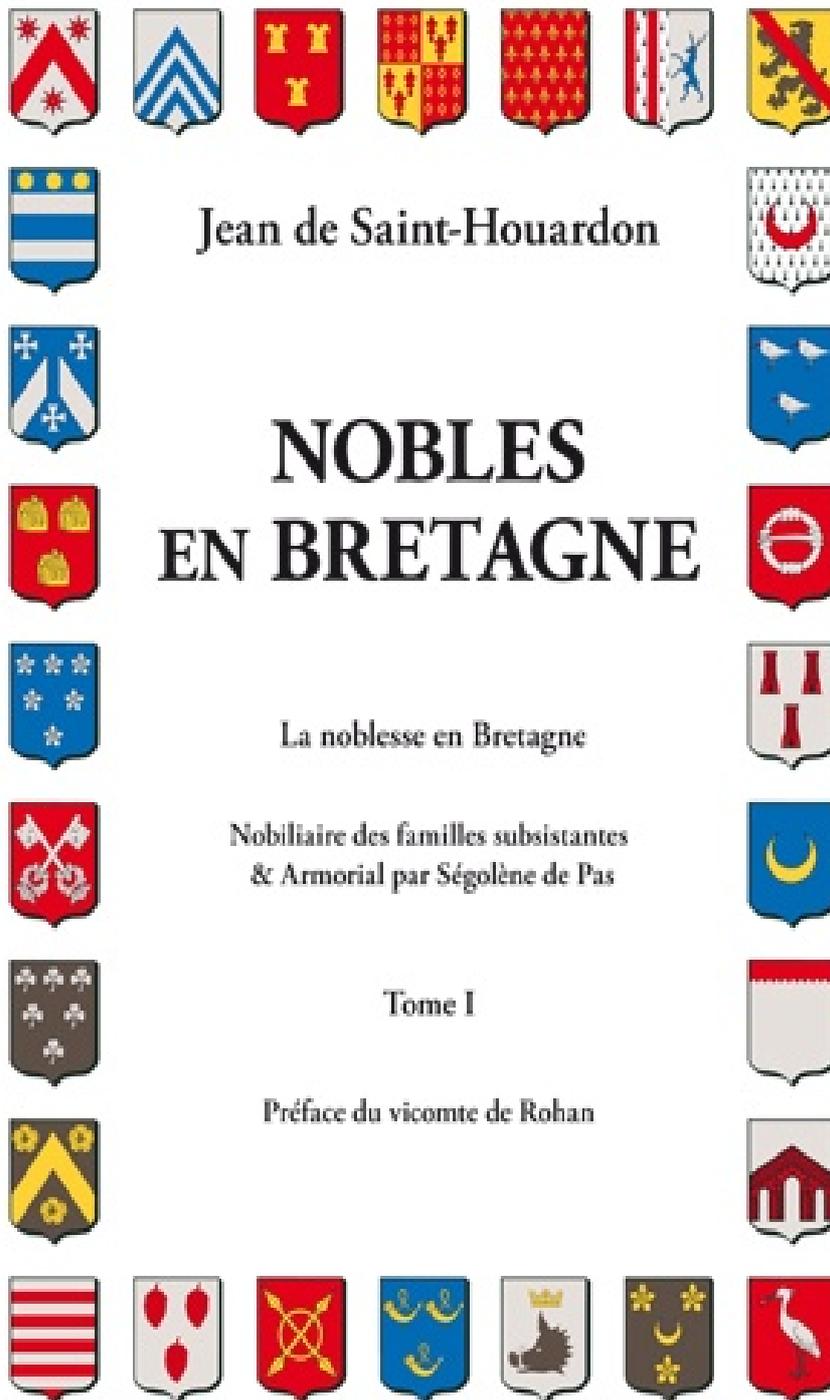
Ce dernier ouvrage, publié en deux grands tomes volumineux (de format A 4), donne au thème une toute autre dimension. Le premier tome reprend le modèle de découpage retenu dans Noblesse de Bretagne paru en 2007, mais en augmente singulièrement les surfaces. La somme qui présente dans la première partie du livre l'histoire, les réalités et les spécificités de la noblesse bretonne au cours des temps, s'y trouve très largement augmentée, en s'enrichissant en particulier de nouveaux registres, dont certains peu connus. Quant aux nobiliaires recueillant les notices des familles toujours subsistantes et celles des familles qui s'y sont fondues, ils ont été tous deux augmentés et revisités (404 familles subsistantes et 281 notices de familles fondues dans ces dernières sont recensées dans ce nouvel ouvrage, contre respectivement 384 et 232 précédemment).

Le deuxième tome est un nobiliaire comprenant les notices de 2.916 familles qui furent nobles en Bretagne, mais qui se sont éteintes ou se sont fondues dans d'autres familles nobles, elles-mêmes éteintes ou fondues, ou encore tombées en roture et dans l'oubli. Avec cet ensemble de familles qui se sont ramifiées avec le temps, il offre au lecteur un maillage serré de la noblesse de Bretagne. Ce deuxième tome suscitera nécessairement un regain d'intérêt chez ses lecteurs originaires de Bretagne, qui pourront pour nombre d'entre eux opérer des rapprochements avec l'histoire de leur propre famille, ce qui leur réservera, peut-être alors, quelques surprises heureuses dans leur quête généalogique et la recherche de « beaux ancêtres »...

Nobles en Bretagne est préfacé par Olivier, vicomte de Rohan. Né à Perros-Guirec, fils d'Alain, 13^e duc de Rohan, Olivier de Rohan est connu pour ses initiatives et ses actions en faveur de la défense de notre culture et de la protection de notre patrimoine. Erudit, issu de la plus ancienne noblesse bretonne et très médiatisé, il est surtout pour nous un compatriote passionnément épris de la Bretagne et très attaché à son histoire.

Enfin, « Nobles en Bretagne » est armorié. Le premier tome, suivi d'un armorial en couleur réalisé par Ségolène de pas, a ajouté aussi un blasonnement en noir et blanc à ses notices. La maquette de l'ouvrage actuellement en cours de réalisation et qui paraîtra avant la fin de l'été, a été présentée le Week-End de Pâques à Becherel, localité, comme chacun sait, dédiée au livre, dans le cadre de sa manifestation annuelle, par « Envoren », une nouvelle maison d'édition qui vient de s'y installer.

Jean de Saint-Houardon



Jean de Saint-Houardon

NOBLES EN BRETAGNE

La noblesse en Bretagne

Nobiliaire des familles subsistantes
& Armorial par Ségolène de Pas

Tome I

Préface du vicomte de Rohan

Évoren

VIE DE L'ASSOCIATION

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Samedi 12 Février 2011 à Rennes par Florence de Massol

Le bilan moral et le bilan financier de l'année 2010 sont approuvés à l'unanimité. Le budget de l'association reste fragile (notamment en raison du coût du bulletin). On note des retards de cotisations qui feront l'objet d'une dernière relance avant radiation.

L'année 2010 fut riche en actions symboliques :

Achat d'une parcelle de terre à la SCI KOAD SAV PELL à Saint Aubin du Cormier.

Article sur la noblesse bretonne paru dans le magazine *Bretons*.

Participation à la Course pour la langue bretonne « Ar Redadeg »

Manifestation à Nantes pour la réunification de la Bretagne

Succès de la pièce de théâtre « Le Canard à l'Orange » organisée les 9 et 10 Octobre 2010 à Rennes par Tudjental Breizh : recette de 3600 € redistribuée à DIHUN (filiale bilingue breton-français), Enfants du Mékong et l'Oeuvre des Campagnes.



Camille de Preissac et Bertrand de Poulpiquet



Fabienne d'Argentré et Stéphane Dartige du Fournet

Internet

Une fréquentation en hausse sur notre site INTERNET anb.asso.free (+ de 15000 visiteurs)
Sur le site, les pages les plus visités restent celles de la page d'accueil, des familles subsistantes, de l'accueil et de notre manifeste (Qui sommes-nous ?)

Succès grandissant de Tudjental Breizh sur Facebook, (600 Amis regroupant plus de 100 vieilles familles bretonnes et plus de 100 associations bretonnes). Apport de nombreuses connexions vers notre site.

Notre Webmaster Olivier de Bournonville peaufine une nouvelle version de notre site permettant une plus grande simplicité d'utilisation et une plus grande délégation pour faire vivre le site.

Le Bulletin

Notre bulletin fait l'objet d'un dépôt légal à la BNF. Le principe d'un bulletin annuel est acquis. A une équipe de rédacteurs traditionnels s'ajoutent des intervenants plus ponctuels : chacun peut ainsi proposer de nouveaux auteurs pour la vitalité du bulletin.

A l'avenir certains articles pourront être téléchargés en format PDF à partir de notre site INTERNET

Divers

- Création d'un cercle d'adhérents à Paris : Olivier de Gouyon de Coipel accepte d'être notre contact en région parisienne
- une nouvelle bannière de TUDJENTIL BREIZH en couleur et comportant la devise des Ducs de Bretagne (Kentoc'h mervel eget bezan saotret/ Plutôt la mort que la souillure) va être confectionnée d'ici la Festimanif du 18 Juin organisée à Nantes par Bretagne Réunie. La présence du plus grand nombre est vivement espérée pour soutenir encore la demande de réunification administrative de la Bretagne (réintégration de la Loire-Atlantique)

Le « Regroupement des anciennes familles nobles et seigneuriales du Québec » a pris contact avec nous : un échange pourrait se concrétiser par l'envoi du bulletin, le référencement mutuel de nos sites et un article dans le prochain bulletin.

La journée s'est terminée par un conseil d'Administration (Six membres présents sur 10) et l'acceptation unanime et enthousiaste de la demande d'adhésion de Jean-Loup Le Cuff, le « gardien » de ce lieu de mémoire qu'est St Aubin du Cormier.

Communiqué de TUDJENTIL BREIZH du 14/02/2011 publié par l'Agence Bretagne Presse :

Tudjentil Breizh dénonce le discours raciste du journal en ligne Breiz Atao

Dans un blog daté du dimanche 13 février intitulé "Breizh Atao à la rencontre de la noblesse bretonne" le journal en ligne **Breiz Atao** faisant mention de leur convergence de vues avec deux membres (égarés) de la noblesse bretonne en déduisent un peu rapidement le soutien à leur cause de la noblesse bretonne.

Tudjentil Breizh (Association de la Noblesse Bretonne) tient donc par ce communiqué à rappeler que les valeurs extrémistes véhiculées par **Breiz Atao** sont totalement incompatibles avec les valeurs fondamentales de la noblesse chevaleresque issues précisément de nos racines chrétiennes : lutte contre toutes les injustices, valeurs de tolérance et accueil de l'étranger.

Nous apportons donc tout notre soutien à notre jeune champion de bombarde Yannig Martin dont l'origine africaine a fait l'objet il y a 10 jours de réflexions odieuses de la part du même journal en ligne **Breiz Atao**.

Nous tenons également à sa disposition les propos ci-dessous de flagrant délit de xénophobie lors de ce bref échange en ligne sur Facebook entre **Tudjentil Breizh** et **Breiz Atao**.

Breiz Atao : Bonjour, vous avez conservé notre lien sur facebook est-ce en connaissance de cause ?

Tudjentil Breizh : Est-ce vous qui avez créé cette polémique autour du joueur de bombarde d'origine africaine ?

Breiz Atao : Oui absolument. À cet effet nous faisons le ménage dans nos contacts.

Tudjentil Breizh : Eh bien c'est bien dommage car revendiquant nos racines chrétiennes, il nous est impossible d'entendre ce genre de discours.

Breiz Atao: Grand bien vous en fasse vous vous ferez bouffer par les musulmans cela aura valeur de réponse.

Tudjентil Breizh : vous ne faites donc plus partie de nos contacts.

Breiz Atao: et inversement en espérant que vous vous ferez prochainement agresser par un allogène. Bevet Breizh.

Nous publions ci-dessous la réaction de BREIZ ATAО à notre communiqué sous la plume d'un certain J. de T. (qui n'a donc pas eu le courage de signer sous son nom complet) représentant (sic) de BREIZ ATAО au sein de la noblesse bretonne :

"TUDJENTIL BREIZH ne nous représente pas, nous les héritiers de la noblesse bretonne !"

La semaine dernière, je recevais dans le manoir de famille trois représentants de "Breiz Atao" que le hasard avait porté à ma connaissance. J'avais invité un représentant d'une grande famille bretonne à joindre cette première rencontre sollicitée par moi et mon fils. Nous avons longuement échangé et constaté nos convergences: à quelle déchéance culturelle, morale, spirituelle en était notre pays, comment il était livré aux populations les plus agressives et les plus étrangères, dans l'indifférence des grandes consciences.

Je suis le descendant, comme nombre de mes amis, d'une illustre famille de cette terre bretonne que nous avons défendu au long des siècles. Plusieurs de mes aïeux ont participé aux croisades aux côtés du Duc de Bretagne et des rois chrétiens pour délivrer le tombeau du Christ. Aussi, lorsque j'ai pris connaissance de la réaction d'un certain de Poulpiquet hier qui, au nom d'une association obscure, reprenait à son compte le verbiage des pires ennemis de la noblesse bretonne et de la foi (la gauche et la maçonnerie bien sûr) et évoquait comment nos ancêtres chevaliers seraient aujourd'hui enthousiastes de voir notre terre chrétienne parsemée de mosquées, mon sang, c'est à dire le leur, n'a fait qu'un tour.

Cette réaction est celle d'un égaré qui ne saurait représenter l'opinion de la noblesse bretonne, d'hier comme d'aujourd'hui. Il faut plus qu'une association nominative pour représenter les familles de notre pays et il en faudrait bien davantage pour faire accroire que la noblesse bretonne applaudisse à la vue de la multiplication de minarets portant ombrage à nos calvaires et nos chapelles séculaires.

Parce que je rencontre chaque mois de nombreux représentants de cette noblesse porteuse de la plus longue mémoire, je puis assurer sans risque de me tromper que la noblesse bretonne est plus que jamais consciente de ce qui se trame aujourd'hui. Et qu'elle ne cautionnera jamais l'idée que la lâcheté face à l'Islam et à la dépossession de notre terre soient dignes de notre passé et des valeurs que nous portons.

Les gens que j'ai rencontré m'ont paru être des gens bien plus respectables que ce pauvre homme qui se dit autorisé à parler au nom des nobles bretons et de nos aïeux. Et s'ils revenaient, il ne faudrait pas longtemps pour que ce mauvais fils soit puni comme l'on faisait alors avec les félons.

Je travaillerai désormais à ce que la noblesse bretonne accorde sa sympathie à Breiz Atao. Dès demain j'avertirai de ce que "Tudjентil Breizh" incarne l'antithèse des valeurs de la noblesse bretonne. Je ne pense pas que cela soit trop difficile, surtout lorsque j'évoquerai le cas présent qui appelle plus que jamais une réaction au meilleur sens du terme.

J. de T. , représentant de la noblesse bretonne auprès de Breiz Atao



Le billet d'Emmanuel

Défendre la Veuve et l'Orphelin

Du plus loin que je m'en souviene, j'ai toujours aimé m'engager, participer, être acteur de ma vie. Et je crois qu'au-delà de la procréation, de la perpétuation de soi-même dans notre descendance, ce qui compte pour moi, c'est défendre « la veuve ou l'orphelin ». En un mot plus moderne : militer.

Bizarrement, je ne me suis pas engagé dans l'armée. Tout d'abord pour des raisons médicales : je suis asthmatique. Lorsque j'ai effectué mes « trois jours » qui ne duraient à mon époque en réalité qu'une journée et demie, je ne comprenais rien aux carrés à mettre dans des ronds, aux ronds dans des rectangles, aux roues qu'il fallait faire tourner dans un sens ou dans un autre. Pour moi ça n'avait strictement aucun intérêt et ça ne m'intéressait pas du tout. Et bien sur je me suis retrouvé devant un grouillot de base qui m'a regardé avec des yeux ronds et qui m'a demandé avec un air bovin : « Mais vous lisez quelques fois ? » Lorsqu'on sait que je suis devenu libraire et que lire est mon loisir principal, que j'avale à la vitesse de l'éclair tout ce qui tombe sous mes yeux : livres, journaux, notes, rapports. Il y a de quoi rire.

La lecture m'a sauvé de l'ignorance, je me suis plongé dedans avec allégresse et je continue toujours. J'ai comblé durant un temps mon manque d'études (j'avais tout arrêté à la 3^e) par les livres en tous genres. Il n'y a que plus tard, beaucoup plus tard, que j'ai pu reprendre des études universitaires, totalement insuffisantes aujourd'hui.

Très tôt, je suis tombé dans la marmite du breton. Pourquoi moi ? Je ne saurais le dire. Sans doute ma très grande sensibilité, mon hypersensibilité je dirais. Et puis j'avais ce don en moi. Ce dont des langues. J'attrapais les accents, les mots, très facilement. Le breton, je l'ai toujours entendu dans mon enfance, chez mes grands-parents maternels à Plouigneau, puis l'anglais, pour l'espagnol ce fut plus dur, puis le gaélique d'Irlande, le gallois. Je maniais ça avec une facilité déconcertante. Le breton fut mon bonheur, mon royaume, c'est là que je me suis épanoui. CIROAN disait : « On n'habite pas un pays, on habite une langue, c'est cela une patrie et rien d'autre ! » Alors j'ai foncé. J'ai enchaîné les stages et les cours : le Crash-Course avec Per DENEZ à la fac de Rennes II, les cours par correspondance avec SKOL OBER, les merveilleux cours du soir avec Nikolaz DAVALAN à SKOL AN EMSAV, les stages à Ti-Kendalc'h, Le DAOULAMM avec Gwendal DENEZ, la fac durant trois ans, KAEV à Skaer... Apprendre et parler breton m'a ouvert au monde et m'a sauvé du fascisme.

Plus tard, lorsque j'ai scolarisé mes fils à DIWAN, ce fut presque naturel. C'est là que j'ai appris la démocratie. Tout s'est enchaîné d'une facilité déconcertante. Je suis devenu Secrétaire de l'association de Rennes durant trois ans (1994-1997) et puis Président durant trois ans également (1997-2000). Mael a effectué toute sa scolarité de la Maternelle au CM1 et Tangi uniquement la Maternelle, avant qu'ils ne s'exilent en Normandie où je suis actuellement, puis à Clamart. Ils ne savent plus rien ou presque. Aujourd'hui, ils parlent anglais, espagnol et japonais. Je ne sais pas pour eux, mais pour moi, DIWAN fut après avoir donné la vie à mes fils, l'aventure la plus extraordinaire de ma vie. Et comme j'écris

souvent, dans mes sempiternelles candidatures de recherches d'emploi : « *Ca m'a permis d'apprendre, à écouter, à échanger, à débattre, à négocier avec les élus et surtout à les convaincre ; ainsi qu'à développer des partenariats avec les collectivités, communiquer auprès des médias et à envisager des stratégies avec les familles.* »

DIHUN et DIV YEZH pour lesquels j'ai travaillé comme Suppléant bilingue. Et l'ICEM (*Techniques Pédagogiques Freinet*) qui a révolutionné ma pratique en tant qu'enseignant, mon regard sur l'Education Nationale et sur le véritable rôle d'un éducateur vis-à-vis des enfants. Il y a eu NITASSINAN également, association à laquelle j'avais adhéré, mais dont je n'ai pu continuer à être membre faute d'argent. Mais ça m'a lancé dans ces correspondances anonymes, celles que je décris comme militantes justement. Notamment vis-à-vis de Léonard PELTIER, qui est depuis que Nelson MANDELA est sorti de prison, le prisonnier le plus ancien dans le monde... pour rien. Mais peu à peu, j'ai perdu mon anglais et aujourd'hui, je ne babille plus que quelques mots, des bouts de phrases, alors j'ai cessé d'écrire à Léonard. Je m'en sens très coupable. Et pourtant, je me sens très proche de lui, très proche des amérindiens.

Alors lorsqu'en 2010 on a parlé dans les médias de Florence CASSEZ, j'ai commencé à lui écrire et de plus en plus. Je lui envoie des livres, des articles que j'écris à droite, à gauche, en haut, en bas, pour la défendre, pour parler d'elle, pour qu'on ne l'oublie pas. J'ai même écrit un livre sur elle. Un livre, c'est un bien grand mot. Un manuscrit. Un truc. Et j'ai adhéré à l'association créée par sa famille et ses amis. Je suis un anonyme parmi les anonymes. Je ne fais rien de spécial. Je lui écris c'est tout. C'est un long monologue puisqu'elle ne peut pas répondre. Mais je suis persuadé, convaincu de son innocence. Et lorsqu'elle rentrera et j'espère très bientôt, il faudra se taire et faire silence, la laisser aux siens. Et puis faire le vide, classer les documents dans la chemise à élastique à son nom et l'archiver. Et puis recommencer. Continuer. Poursuivre. Ne jamais abandonner Il faut être là, présent, partout, tout le temps, pour Michael YOUNG en Indonésie, pour Hervé GHESQUIERE et Stéphane TAPONNIER, pour nos autres compatriotes détenus dans le monde. Et pour tous les autres.

« *Il y a tant à faire sous le soleil !* » disait RIMBAUD.

Et je ne supporte pas les lâches, les traîtres, les menteurs, l'injustice. Moi, j'aime la vérité, la parole donnée, l'amitié, la fidélité. Je crois à l'amour, à la vie, au Monde, à demain qui sera meilleur qu'hier (*enfin, ça dépend...*). C'est mon côté chevalier qui ressort. Je ne peux pas être au Monde si je ne suis pas avec les autres. Je crois profondément que c'est l'essence même de la Noblesse. Nous ne nous appartenons pas, nous sommes aux autres. Et toute cette Histoire que nous portons, ces valeurs, ces références, il faut les transmettre, les offrir en espoir, à notre prochain.

J'aime beaucoup cette phrase de notre poète national, Yvon LE MEN, qui écrit dans son recueil « *A l'entrée du jour* », publié chez Flammarion, page 94 : « *Au bout de la route, il y a souvent un étranger qui te ressemble.* ».

C'est pour ça qu'être membre de nos associations linguistiques, pour la défense et la promotion du breton, ce n'est pas seulement important, c'est à mon avis vital. Tout autant que d'adhérer à un parti politique, un syndicat, une association de quelque nature qu'elle soit. S'engager pour le développement durable, la protection de l'environnement, la découverte de notre littoral. La danse, la musique, le chant. Ecrire. Filmer. Ou spirituellement. Peu importe, mais être acteur de sa vie, être un citoyen (*oui, je sais*) à part entière. Vivant. Et libre...

Emmanuel de Kerdrel



ISSN 2105-7184

Imprimerie BRUNEAU 37, rue de la Motte-Baril 35000 RENNES